



28e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 26 septembre 2019 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Belo Maria, Curty Sarah, Favre Lionel, Fivaz Blaise

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 24 est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à cette 28^e séance du Conseil général et vous remercie d'être présents ce soir. Après cette fin d'été estivale, nous voilà prêts à entamer des mois un peu plus froid, peut-être plus propices à la rencontre et aux réflexions.

Je vous signale avoir reçu un courrier de Monsieur Griesser, daté du 24 août, demandant la création d'un parc de Street Workout, exercices de musculation qui utilisent le mobilier urbain et l'espace public. Il a été également transmis au Conseil communal.

En date du 19 septembre, la présidence ainsi que les chefs de groupe ont reçu un courrier collectif signé par Monsieur Schwab concernant le plan de stationnement accepté par le Conseil général. Ce courrier a également été transmis au Conseil communal. Est-ce qu'un parti désire l'entendre ?

Non, alors je laisse les deux courriers ici à votre disposition.

Paul Griesser
Rue du Doubs 131
2300 La Chaux-de-Fonds
Courriel: paul.griesser@epfl.ch

Madame Katia Babey
Conseillère Communale
Rue du Collège 11
2300 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 24 août 2019

Copie: Madame la Présidente du Conseil Général Monique Gagnebin,
Monsieur le Chef du Service de la Jeunesse Michaël Voegtli,
Monsieur le Chef du Service des Sports Rolf Aeberhard,

Objet: Proposition d'infrastructure sportive

Madame la Conseillère Communale,

Dans le but d'améliorer et de diversifier les activités sportives proposées aux Chaux-de-Fonniers, je vous transmets l'idée, par ce papier, de la création d'un parc de Street Workout dans notre Ville.

Le Street Workout, appelé aussi Calisthenics, est une pratique physique mettant en jeu des exercices de musculation au poids de corps. Né dans les rues, le principe est de se muscler en utilisant l'environnement et le mobilier urbain. Cette discipline s'inspire d'exercices de musculation de base tels que les pompes, tractions, dips, abdos, squats, mais aussi de figures de gymnastique. L'enchaînement de ces mouvements acrobatiques est appelé freestyle. Il existe une grande diversité dans les figures et leurs niveaux de difficulté. Ainsi, le Street Workout s'adresse à un public très large (débutants, confirmés, experts, jeunes, adultes, seniors, femmes, hommes). Les raisons de pratiquer cette discipline sont diverses, puisque de nombreuses qualités physiques sont sollicitées : force, endurance, souplesse, équilibre, agilité. La créativité, l'entraide, la convivialité, le dépassement de soi sont également de mise lors des entraînements.

Pour aider au développement du Street Workout et pour assurer la sécurité des athlètes, de plus en plus de structures dédiées à cette pratique sont installées dans les communes. Elles proposent des équipements adaptés et en accès libre, mais peuvent également servir de support à d'autres types de pratiques : la gymnastique, le Parkour, le pole dance, le cross-fit et l'urban training.

Par exemple, il y a deux ans la commune d'Etoy s'est équipée d'un magnifique parc de Street Workout. Il existe plusieurs constructeurs tels que Realsport, Proxylon, ou encore Kanguru, qui disposent chacun d'un large catalogue de parcs extérieurs préconçus. Malheureusement, la Ville de la Chaux-de-Fonds ne dispose d'aucun parc de ce genre. Il y a la piste Vita et ses quelques barres de tractions, mais ces installations ne sont pas adaptées à cette discipline car trop vieilles et pas assez sécurisées (barres de tractions qui tournent sur elles-mêmes, sol couvert de cailloux).

C'est pourquoi je vous émets cette idée de projet qu'est la création d'un parc de Street Workout à la Chaux-de-Fonds. Je me tiens également à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions de votre part. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette suggestion et, dans l'espoir qu'elle sera retenue, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Cordialement,

Paul Griesser

*Emmanuel Schwab
Pour les résidents dans la future zone bleue*

Conseil communal de La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 19 septembre 2019

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Vous trouverez ci-joint une lettre collective signée par 158 résidents de la future zone bleue.

L'impact sur les résidents de cette zone a été sous-estimé, faisant mentir le premier objectif de la nouvelle politique instituée ("garantir une offre suffisante pour les habitants"). Malgré un gros travail d'analyse, plusieurs éléments ont été mal évalués : "l'effet de bord" de la future zone bleue n'a à notre connaissance jamais été pris en compte, ce qui aura des conséquences importantes par exemple pour un parent revenant de ses commissions, ou pour un résident voulant laisser sa voiture pour prendre le train : il lui faudra non pas 4 minutes – comme cela a été dit – mais bien une demi-heure pour trouver une place, sans compter qu'il faudra rechercher la voiture le soir.

L'analyse ne prend pas non plus en compte le fait que, déjà actuellement, il y a presque constamment des places bleues libres à la rue du Collège industriel ; rajouter 380 places en zone bleue semble donc complètement disproportionné, et créera un effet d'augmentation de la circulation interne à la ville lui aussi opposé aux objectifs du rapport.

Nous supposons que c'est pour répondre aux demandes des commerçants que cette zone a été ainsi étendue. La discussion avec certains d'entre eux montre que ce qui leur serait utile serait des places "30 minutes" proches des commerces. Pour répondre à ces inquiétudes, il serait donc possible d'augmenter un peu le nombre de places "30 minutes" sans changer la configuration de la zone bleue.

Pour ne pas changer l'esprit du rapport, la solution la plus élégante nous semblerait cependant d'offrir la possibilité d'un macaron spécifique aux habitants de la future zone bleue. Nous pensons que ceux qui demanderaient un macaron ne sont pas si nombreux (une partie des signataires de la lettre l'ont fait par solidarité, ayant un garage, ou n'ayant

pas de voiture). Le monitoring permettait de voir si cette solution est viable.

Les résidents n'ont pas été réellement consultés et l'impact sur leur quotidien ne leur a jamais été présenté de façon précise : il nous a fallu prendre le rapport, y trouver les cartes, les agrandir pour commencer à comprendre de quoi il s'agissait. Nous avons insisté auprès des journalistes de RTN et d'Arcinfo pour qu'ils interviennent de façon constructive, et nous espérons que nous n'aurons pas besoin de changer de stratégie dans l'avenir. Plusieurs résidents se sont dit prêts à quitter La Chaux-de-Fonds au vu des implications sur leur quotidien.

Sachant tous les efforts qui ont été nécessaires pour surmonter les impasses de 2011, nous cherchons vraiment à avoir une démarche constructive qui amène un plus dans le fonctionnement et la vie de notre ville si attachante.

En espérant vivement que des solutions concrètes pourront nous être proposées, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Amitiés !

Emmanuel Schwab

N.B. : une démarche similaire a été entreprise par Grégoire Perrenoud et des habitants autour de la rue de la Promenade avec laquelle nous sommes tout à fait solidaires.

Ci-joint : la lettre originale qui a été signée (originaux signés à la Chancellerie)

Copie : aux membres du Conseil Général, par sa présidente Monique Gagnebin et les rapporteurs des différents partis : Patrick Jobin (PS), Marc Fatton (Verts), Julien Gressot (POP), Claude-André Moser (PLR), Thierry Brechbühler (UDC) et Blaise Fivaz (PDC).

*Résidents dans la future zone bleue
La Chaux-de-Fonds*

Conseil Communal de La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 15 septembre 2019

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons pris connaissance du projet du Conseil communal relatif à la création d'un règlement communal concernant le stationnement en ville

accepté par le Conseil général le 5 février dernier. Nous sommes conscients du grand travail préparatoire qui a permis de trouver une large majorité au Conseil général.

En tant que résidents de la future zone bleue, nous souhaitons cependant vous témoigner de notre vive inquiétude quant à nos propres possibilités de parquer. Les personnes qui ne partent pas travailler tôt devront chaque matin chercher des places loin de leur domicile (les zones blanches à proximité seront très probablement déjà utilisées). Il nous semble aussi que la zone réservée pour les commerces est excessivement grande, alors que les parkings d'Espacité, de la Migros et bientôt de Lidl offrent de nombreuses places faciles d'accès.

Nous souhaitons donc pouvoir **disposer de macarons**, si possible gratuits, qui permettraient de stationner en zone bleue.

En vous remerciant de prendre en compte notre situation, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
...

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Dès lors, nous pouvons passer à l'ordre du jour proprement dit.

28e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 26 septembre 2019 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 24^e séance du Conseil général du 10 avril 2019.
2. Élection d'un représentant du PLR à la Commission de l'action sociale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
3. Élection d'un membre du PLR à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
4. Rapport du Conseil communal relatif à la réponse à deux motions et un postulat sur l'aménagement des places et parcs publics (DSEPE).
5. Motion des groupes POP, PS et Les Verts intitulée "Guinguette éphémère", déposée lors de la séance du 10 avril 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 2 juillet 2019).
6. Motion populaire communale "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation !" (*texte suit*) (report de la séance du 27 août 2019).
7. Interpellation du PLR demandant l'étude d'une intensification de nos relations entre La Chaux-de-Fonds et Winterthur, déposée lors de la séance du 27 août 2019 et non développée (*texte suit*).

*Monique Gagnebin
présidente du Conseil général*

Objets déposés

Motion du groupe socialiste

"Le Central Park de La Chaux-de-Fonds"



Qui ne connaît pas le fameux Central Park de New York? Un espace vert de plaisance, propice aux activités sportives individuelles et collectives, et avec une dimension culturelle déployée grâce des événements en tous genres. Ce haut lieu de rencontres en plein centre-ville nous inspire dans notre monde d'aujourd'hui où les questions climatiques, économiques et sociales doivent primer : la présente motion se veut être la prémisse d'une réflexion qui s'inscrit sur le long terme, pour La Chaux-de-Fonds et sa population, tout en tenant compte des atouts et des difficultés actuelles de notre Cité.

Il est fort de constater que notre Ville manque clairement d'un centre qui lui permettrait d'offrir ce que beaucoup d'autres localités possèdent déjà ou tentent de mettre en place. En effet, un cœur urbain est une nécessité pour permettre aux citoyens de se retrouver, d'échanger et de rendre la Ville agréable et vivante. Pour cela, il est indéniable de bénéficier d'un aménagement unique et attrayant, sous la forme d'un espace végétalisé pensé pour les piétons et la mobilité douce, à l'image de Central Park ou encore du lit de la rivière Turia à Valence en Espagne.

Dès lors, nous pensons que l'avenue Léopold-Robert représente un axe idéal, par sa dénivellation inexistante et par sa transversalité unique : parfaitement médiane, elle permet à tout un chacun de traverser entièrement la Ville sur une ligne droite et plate, d'un bout à l'autre. Par ailleurs, en tant qu'artère commerciale, elle représente un boulevard économique essentiel qui demande à être valorisé dans les moments difficiles que traversent actuellement toutes les petites enseignes qui l'occupent.

La réalisation d'un tel axe vert permettra à la Ville de respirer et d'offrir un réseau de mobilité douce qui favorisera sans aucun doute le développement de notre économie locale, mais offrira à tout un chacun la possibilité de se réunir, de se reposer, de s'entraîner ou simplement de circuler en toute sécurité et avec un réel sentiment de bien-être. En ce sens, le désengorgement futur prévu par les projets de la H20 et de la H18 offre l'occasion de repenser le centre-ville et d'offrir aux Chaux-de-Fonnier-ère-s un lieu qu'ils pourront s'approprier. Ainsi, le foisonnement

culturel de notre Cité pourrait largement contribuer à ce phénomène en réalisant des événements sur ce même espace.

À l'heure où nous nous interpellons sur les départs de citoyen-ne-s et où nous souhaitons rendre La Chaux-de-Fonds plus attractive, il est essentiel de capitaliser sur une image innovante, visionnaire et audacieuse. Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir à notre Ville un projet d'aménagement urbain, entièrement ou partiellement piétonnisé et cyclables, sur l'avenue Léopold-Robert, tout en ne négligeant pas les éventuelles subventions en la matière et en évaluant les mesures appropriées à la circulation routière. Aussi utopique qu'il puisse paraître, un tel projet doit avoir le mérite de se poser les vraies questions et d'aboutir à une réalisation viable et durable.

*Au nom du groupe socialiste
Oguzhan Can*

Interpellation urgente du groupe UDC

De l'État Picsou à l'État généreux ?

Mercredi 25 septembre 2019, le Conseil d'État a présenté son budget 2020 qui sera "bénéficiaire" de CHF 6,5 millions de francs. C'est la première fois que cela arrive depuis 1957.

Nous pouvons lire dans le communiqué de presse que ce résultat est en partie dû aux CHF 65 millions supplémentaires de la péréquation intercantonale et ce alors que le Canton n'en n'attendait que "seulement" CHF 30 millions de plus.

De même, la transmission de l'amortissement de la H20 à la Confédération le soulage d'un gros poids.

Avec de telles recettes substantielles et des charges importantes en moins, nous aurions pu attendre plus... mais l'État fait des réserves, et pas des moindres !

Si dans un premier temps nous pourrions nous réjouir de la prévision d'un exercice enfin positif, notre joie retombe aussitôt et l'on a presque le sentiment que le Conseil d'État se moque de la population du Canton. En effet, CHF 6,5 millions de bénéfice alors que l'État ponctionne et pressurise les communes depuis de nombreuses années, sans leurs ristourner évidemment les montants auxquels elles avaient pourtant droit, tout en recevant CHF 65 millions d'un simple claquement de doigts, ceci est purement scandaleux.

Aussi, nous nous sommes interrogés et avons souhaité poser quelques questions au Conseil communal afin de savoir si nous pourrions afficher une certaine satisfaction, ou nous attrister encore plus.

- *Y aura-t-il une part des CHF 65 millions que le Canton compte reverser aux communes qu'il a si bien su ponctionner durant des années ?*
- *À tout le moins, peut-on espérer un assouplissement de la pression que l'État fait peser sur les communes en matière financière ?*
- *Pouvons-nous enfin espérer que le Conseil d'État s'acquittera de la contribution pour les régions des Montagnes ? ... argent qu'il reçoit depuis longtemps mais qu'il garde jalousement pour son propre usage.*

Sans se faire trop d'illusions sur les réponses attendues du Conseil communal, le groupe UDC se permet de poser ces questions en urgence, vu la proximité de l'établissement des budgets dans les communes du Canton.

*Pour le groupe UDC
Marc Schafroth
Hughes Chantraine
Thierry Brechbühler*

Interpellation

Halte aux plastiques :

En Suisse, nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (OFEV année de référence 2010).

Ce constat est alarmant.

La matière première de fabrication du plastique demeure le pétrole. Il faut 2kg de pétrole brut pour fabriquer 1kg de PET (BAFU).

De plus, ces déchets se retrouvent partout, dans les pays dits en voie de développement et dans les océans. Selon le GIEC, groupe scientifique mondialement reconnu, pour donner une chance à l'espèce humaine, il faut protéger les océans. L'attention à prêter aux plastiques qui terminent leur course dans les grandes étendues d'eau est donc vitale.

Or il nous semble que notre Ville pourrait faire un plus grand effort en matière de gestion des plastiques afin d'en réduire l'usage.

Il est par exemple affligeant d'apprendre que seul 10% des stands de la Braderie utilisent des verres lavables. Peut-on décréter que sur le territoire de la Commune toute manifestation qui concerne plus de 100 personnes doit obligatoirement utiliser de la vaisselle lavable et réutilisable ? Ce pas modeste permettrait d'attirer l'attention sur cette pollution et ce gaspillage d'énergie.

Autre exemple lors de manifestations, la distribution de "cadeaux" tels que des gourdes ou autres objets en plastique devrait être, à notre sens, bannie. Est-il réellement nécessaire d'offrir un cadeau lors d'une manifestation sportive ou autre, qui plus est, le plus souvent, dans un but commercial ? On pourrait envisager des alternatives comme offrir une spécialité locale : fromage, ... ou une entrée dans un musée ou à une infrastructure sportive.

Pour le POP

Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Francis Bärtschi, Nathan Erard

Interpellation urgente

Fermeture d'Ekir – manger ensemble

Ekir est un restaurant social qui amène du lien à des personnes en rupture sociale et professionnelle. Il donne la possibilité de travailler, de cuisiner bénévolement dans une structure ouverte à toutes et tous.

Depuis la fermeture du restaurant de Caritas de la rue de la Ronde, Ekir est le seul endroit où il est possible de "manger ensemble" pour le prix modique de CHF 7.-.

Cet établissement est nécessaire dans notre environnement social et est à juste titre soutenu financièrement, de manière modique, par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Le SCAV a fermé provisoirement Ekir et demande à l'équipe responsable d'élaborer un nouveau concept d'autocontrôle d'hygiène.

Si nous ne contestons pas la décision administrative du SCAV, nous nous demandons ce qu'entend faire la Ville pour préserver ce type de lieu dont la perte serait un rude coup pour une partie de la population en difficulté, et qui serait plus que compliqué à remplacer de manière positive pour la collectivité.

Le POP s'inquiète sincèrement de la disparition de ces lieux qui se trouvent confrontés à des nouvelles normes en termes d'hygiène et de sécurité, probablement justifiées, mais complexes à mettre en œuvre pour de telles structures. À notre sens, il est important que la Ville permette la poursuite de ces activités à vocation sociale.

C'est pour cette raison que nous déposons ce soir cette interpellation avec les questions suivantes à l'adresse du Conseil communal :

La ville est-elle en contact avec Ekir ?

La Ville a-t-elle proposé un lieu de rechange pour que l'association puisse se réunir en attendant la réouverture de ses locaux pour élaborer le concept d'autocontrôle ?

La Ville soutient-elle Ekir pour la réalisation de son concept d'autocontrôle ou entend-t-elle le faire très prochainement ?

Quelle est l'appréciation de la Ville sur la disparition de ces structures ?

Entend-elle agir avant qu'il ne soit trop tard, et si oui de quelle manière ?

Pour le POP

Marina Schneeberger

Karim Boukhris

Nathan Erard

Interpellation interpartis au sujet du renouvellement partiel de la flotte de véhicules chez TransN en regard de l'option trolleybus

Dans le Rapport d'information du Conseil communal relatif au choix du type de véhicules pour les transports publics urbains du 10 août 2016, il est question d'une nouvelle étude comparative à effectuer, de la nécessité de mettre en place d'éventuelles nouvelles technologies en priorité à La Chaux-de-Fonds et d'interrogations quant à l'avenir du trolleybus.

Nous lisons à la page 15 :

"Le chef du service des transports et le directeur de TransN ont pris l'engagement formel, dans le cadre de la commission ad hoc, que si de nouvelles technologies devaient être mises en place sur le réseau neuchâtelois, cela se ferait en priorité à La Chaux-de-Fonds, notamment pour les tester avec les conditions hivernales. Une nouvelle étude comparative devra être effectuée".

Et à la page 16 :

"La commission ad hoc et le Conseil communal préconisent, étant donné les incertitudes entourant l'avenir des trolleybus (cette technologie est-elle appelée à disparaître ou à évoluer ?) et les incertitudes entourant le calcul du point qualité (notamment la manière de prendre en compte le trolleybus), de ne pas accepter le démontage des lignes de contact. Il s'agira donc de consentir à financer leur entretien pour un coût de CHF 25'000.- annuel. Une décision définitive devra être prise en amont du prochain renouvellement de la flotte, soit à l'horizon 2021".

Ceci nous amène à poser les questions ci-dessous :

Au vu du temps qui passe (3 ans déjà depuis l'acceptation du rapport), de l'échéance de 2021 qui approche (pour se positionner sur le type de véhicule choisi pour le renouvellement partiel de la flotte) et du fait que la commission concernée suit ce dossier de loin puisqu'elle se réunit environ une fois par an, le Conseiller communal en charge du dossier peut-il nous dire :

- *quand la nouvelle étude comparative sera lancée ? ;*
- *si celle-ci concernera bien les trolleybus à batterie, les bus électriques et les bus diesel, sachant que le trolleybus a clairement évolué par rapport à la situation en 2016 ? ;*
- *si l'étude sera menée en collaboration avec la Ville de Neuchâtel où la flotte de trolleybus à plancher haut doit aussi être renouvelée d'ici fin 2023 (délai LHand) ?*

Concernant les craintes de l'époque face à l'avenir du trolleybus, elles sont entièrement dissipées depuis 2017, année depuis laquelle un nouveau type de trolleybus à batterie, le Swiss Trolley plus, circule quotidiennement en ville de Zurich.

Depuis lors, les transports publics des villes de Lucerne, Berne et Bienne exploitent également ce type de véhicule à satisfaction.

Enfin, les réseaux de Vevey/Montreux, Lausanne, et Fribourg ont passé commande ferme de trolleybus à batterie et ceux-ci seront mis en service à partir de la fin de cette année.

Ainsi, les arguments avancés à l'encontre de la technologie du trolleybus, comme par exemple :

- *la dépendance aux lignes aériennes qui nécessite une double flotte de véhicules en cas de travaux et de manifestations*

- les coûts de prolongation des lignes aériennes ou de pose de nouvelles lignes aériennes à la gare de la Chaux-de-Fonds

sont aujourd'hui surannés.

Récemment, les transports publics de Zurich (VBZ) ont conduit une étude comparative entre des trolleybus à batterie et des autobus électriques ou diesel, du point de vue des performances et des coûts, et celle-ci les a conduits à opter pour le trolleybus à batterie.

Nous nous réjouissons que TransN ait annoncé sa volonté de passer au vert et de s'orienter vers une flotte de véhicules moins polluants et moins bruyants que les bus diesel. Pour aller de l'avant dans cette perspective écologique, que le choix d'un nouveau type de véhicule puisse se faire à temps et dans les meilleures conditions possibles, et vu que les lignes aériennes ont été conservées pour ne pas fermer la porte à un retour du trolleybus à La Chaux-de-Fonds.

Est-il envisageable qu'un test soit prochainement effectué dans notre Ville avec un trolleybus à batterie et cela en conditions hivernales ?

Il semble que la Ville de Neuchâtel était à bout touchant pour effectuer un tel test mais que comme le rapport stipule en effet que "si de nouvelles technologies devaient être mises en place sur le réseau neuchâtelois, cela se ferait en priorité à La Chaux-de-Fonds", il leur a fallu renoncer. Quel dommage si cela devait être confirmé !

N'oublions pas que les deux villes sont équipées chacune de lignes aériennes et que ces infrastructures, qui sont en bon état, représentent une richesse à valoriser.

Pour les Verts
François Perret, Monique Erard

Pour le POP :
Nathan Erard

Pour l'UDC
Marc Schafroth

Pour le PS
Patrick Jobin

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour.

Élections dans les commissions

En remplacement de M. Sven Deschenaux (PLR) à la Commission de l'action sociale : Madame Sarah Curty.

En remplacement de M. Sven Deschenaux (PLR) à la Commission temporaire de planification territoriale : Monsieur Claude-André Moser.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Maintenant que ces nominations ont été réglées, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour. Ce sera un débat long.

Rapport du Conseil communal

relatif à la réponse à deux motions et un postulat sur l'aménagement des places et parcs publics

(du 11 septembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En date du 29 août 2017, le Conseil général adoptait à l'unanimité la motion ci-dessous, déposée le même jour.

"Grils dans les parcs et pistes de pétanque"

Ce printemps, le service des espaces publics (SEP) annonçait que des grils avaient été installés ou remplacés dans le parc du lycée Blaise Cendrars.

C'est très bien, mais au vu du succès de ces installations, il serait le moment, sans dépenses excessives, d'en installer ailleurs en ville dans les parcs publics ou dans d'autres lieux de détente pour la population par exemple dans le parc des Crétets ou dans le parc Gallet à l'image du Paddock qui rencontre un franc succès, mais qui n'est malheureusement pas finalisé. Il serait également idéal de pouvoir compléter ces lieux avec une piste de pétanque ou d'autres équipements ludiques.

Nous demandons au Conseil communal, par le SEP et le service d'urbanisme, d'étudier la possibilité d'installer des grils du type de ceux installés dans le parc du lycée ailleurs en ville ainsi que des pistes de pétanque ou d'autres équipements ludiques.

En date du 31 octobre 2017, le Conseil général adoptait à l'unanimité, la motion ci-dessous, déposée le même jour.

Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade

Lors de l'inauguration du jardin de la Saudade, nous avons constaté que la partie sud de ce petit parc était aménagée très sommairement par quelques bancs.

Après s'être penché sur le plan de la ville, nous avons réalisé que dans ce quartier, il n'y a pas d'autres parcs avec jeux pour les enfants, soit manèges, balançoires, etc...

Ce serait donc certainement bienvenu pour les parents de pouvoir se rendre par beau temps, dans un endroit pas trop éloigné de chez eux. Dans le cadre de la motion que le CG vient de voter (motion grils et pistes de boules) nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'enrichir cet espace afin qu'il joue pleinement son rôle de lien entre les différentes communautés et ne reste pas que nostalgique dans la tête de nos amis portugais !

Enfin, lors de sa séance du 27 novembre 2018, le Conseil général adoptait à l'unanimité, le postulat, déposée le même jour.

Postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de la réaffectation prévue dans le rapport cité en titre du terrain dit de « l'ancienne » en parking, il est important de pouvoir assurer, à la jeunesse et aux familles du quartier et du reste de la Ville, un soin particulier à l'aménagement des espaces de jeux qui se trouvent à proximité

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier et mettre en œuvre une requalification et une revitalisation du terrain dit de « l'abeille » sis à la jonction de la rue des sorbiers et du Nord, du parc du Courtil du Sautier et de la cour Numa-Droz, afin de les rendre plus accueillants et permettant d'y tenir des activités pour la jeunesse et les familles.

Bien que la seconde motion et le postulat concernent des lieux précis, nous considérons qu'ils rejoignent la première motion, de portée plus générale, et proposons de traiter conjointement les trois éléments.

Analyse des sites potentiels

Afin d'apporter une réponse globale à la problématique, nous avons analysé l'ensemble des places de jeux et parcs publics de la ville (voir tableau en annexe 1), avec comme critères la quantité et l'état de l'équipement actuel et la possibilité d'un nouvel aménagement d'une piste de pétanque et/ou d'un grill.

L'appréciation de la possibilité d'un nouvel aménagement a été faite en tenant compte de divers facteurs tels que la place à disposition ainsi que sa qualité pour accueillir une nouvelle installation, la proximité des habitations, les nuisances sonores et olfactives, le risque des incivilités, etc.

Les résultats de l'analyse sont les suivants:

- Sept sites bénéficieront d'un renouvellement de l'équipement et d'une offre légèrement étoffée pour un montant total de CHF 142'500.00. Le financement de ce renouvellement se fera par le biais d'un crédit d'investissement au SEP en 2019 et les travaux seront réalisés courant l'été. Les sites concernés sont les suivants:
 - Place de jeux des Tourelles
 - Place de jeux de Blaise-Cendrars
 - Place de jeux de la gare du Crêt-du-Loche
 - Place de jeux des Foulets
 - Parc des Musées
 - Cour du Collège de l'Ouest
 - Rue des Sagnes (zone de rencontre)

- Deux sites font l'objet d'un aménagement en cours (Esplanade du Cadran et Place de la Carmagnole) et 2 autres sont planifiées ces prochaines années (Courtil du Sautier et rue de la Fontaine/Nord 147). Pour les deux derniers sites, l'horizon de réalisation est à moyen terme. Le type d'aménagement sera défini dans le cadre du projet alors que le budget sera assuré par le biais d'un crédit à solliciter. Il est également à noter que la motion demandait de

refaire la place de jeux située au sud de la Bibliothèque de la Ville. Cette place a été réaménagée l'année passée en même temps que le biotope (étang, mur, barrière, ponton).

- Neuf sites sont identifiés favorables à l'installation d'un équipement supplémentaire tels que grill, bancs, tables de pique-nique et/ou pistes de pétanques.

Il s'agit des sites suivants:

- Place de jeux de la rue du Bois-Noir (Le Building)
- Place du Bois-Noir (Lycée)
- Place de jeux "Hobbyland" des Forges
- Place de jeu du Paddock
- Parc Gallet
- Place au nord de la Piscine des Arêtes (éventuellement)
- Parc de la place des Forains
- Jardin de la Saudade
- Bien-fonds n°10623 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (rue Monique-Saint-Héliier).

Pour le dernier site, cette proposition provient du Parlement des Jeunes qui souhaiterait réitérer la démarche réalisée au Lycée, en créant une nouvelle zone de pique-nique en est de ville. Après analyse des places existantes, aucune d'entre elles ne se prête à ce type d'intervention. Il est dès lors proposé de réaliser l'aménagement de deux tables de pique-nique, d'un grill et d'une poubelle sur le grand espace vert situé à l'est du collège de Bellevue (ancienne Place-d'Armes). Pour cette intervention, il serait aussi prévu de créer un petit escalier en traverses de bois permettant de cheminer depuis le tourne-char de la rue Monique-Saint-Héliier jusqu'à la zone aménagée. Le Parlement des Jeunes serait prêt à participer financièrement à ce projet. Il n'en assumerait toutefois pas l'entier des coûts. Des buts de football sont par ailleurs existants sur cette parcelle.



Terrain proposé par le Parlement des Jeunes



Photo de l'emplacement en question

Concernant le Paddock, ces intentions ont été soumises à l'association Paddock-Morgarten, passablement active, pour leur demander un avis sur le projet, l'idée n'étant de ne pas passer en force.

Enfin, le terrain dit de *l'Abeille* (angle Bel-Air/Nord/Sorbiers) étant privé, la Commune n'a qu'un droit d'usage.

De plus, l'usage du terrain en tant que terrain d'entraînement du propriétaire étant conventionné, la Commune ne peut, sans l'accord du propriétaire, y installer d'autres équipements.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

La mise en œuvre de ces éléments participe à la réalisation des projets touchant l'espace public. Il s'inscrit dans un effort global de l'amélioration de la qualité de vie en ville de La Chaux-de-Fonds.

Conséquences sur les finances

Les coûts relatifs à ces nouvelles installations sont estimés comme suit:

	Investissement	Exploitation	
		Frais de matériel	Frais de main d'œuvre
Fournitures	107'300.00	-	-
Entretien annuel pour 10 ans¹	-	53'650.00	53'650.00
Exploitation annuelle pour 10 ans	-	-	319'949.50
TOTAL	107'300.00	53'650.00	373'599.50

¹ L'entretien annuel comprend les réparations et remise en état.

² L'exploitation comprend le nettoyage, le lavage et la vidange des corbeilles à déchets.

Ainsi, les coûts totaux pour un cycle de vie estimée à 10 ans se montent à CHF 534'549.50. Les coûts de main-d'œuvre seront absorbés par le SEP, sans augmentation de l'effectif, soit un montant pour 10 ans de CHF 373'599.50. Un crédit d'investissement de CHF 199'000.- a été inscrit au budget 2019 pour le renouvellement des places de jeu. Il est prévu d'utiliser totalement ce crédit en 2019 pour la rénovation des places de jeux, dont CHF 142'500.- pour les places citées dans ce rapport (annexe 1) et CHF 56'500.- pour d'autres places de jeux.

Il est prévu d'inscrire au budget 2020 un crédit d'investissement de CHF 107'300.- pour les mesures envisagées pour des aménagements supplémentaires, dont le détail figure à l'annexe1. Le budget annuel d'exploitation du Service des espaces publics sera également augmenté de CHF 5'365.- pour les coûts d'entretien de ces places.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 10% (10 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 107'300.- x 10%	CHF	10'730.-
Intérêts 2,5% sur la moitié de l'investissement	CHF	1'341.25.-
Coûts d'entretien supplémentaires	CHF	5'365.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	17'436.25.-

Conséquences sur les ressources humaines

Les équipes du SEP affectées au nettoyage devront absorber le surplus du travail occasionné par l'entretien de ces nouveaux équipements. Le secteur des chantiers sera, quant à lui, chargé de la réalisation dans le terrain des nouveau aménagement, ceci en plus de son cahier des charges usuel. Dans un cas comme dans l'autre, des délais supplémentaires pour l'accomplissement de certaines interventions d'entretien ou de réparation, ailleurs en ville, seront donc peut-être à considérer.

Collaboration intercommunale

Ces installations sont destinées à être utilisées principalement par les citoyens de La Chaux-de-Fonds, subsidiairement à leurs visiteurs ou aux touristes de passage.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Pour une meilleure intégration dans le milieu, les tables et bancs seront tous en matériaux naturels tels que le bois.

b) Aspect social

Un lieu public devrait être le synonyme d'un lieu social. Or, l'urbanisation des décennies précédentes n'a pas toujours été compatible avec ce caractère social que nous souhaitons. La création de ces aménagements aura justement une très forte valeur ajoutée de caractère social. Un pique-nique en famille, entre amis ou entre voisins, dans son quartier de résidence, en pleine ville, permettra l'affirmation d'une conscience locale et favorisera l'échange entre les habitants du quartier et plus largement entre les communautés.

c) Aspect économique

Afin de diminuer les coûts, la pose ainsi que tous les travaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements seront exécutés en interne par le SEP. Il est ainsi possible de diminuer substantiellement la facture finale, mais cela nécessite un délai de réalisation plus long puisque le SEP ne peut exécuter ces travaux qu'à temps perdu. Pour cette raison, nous précisons que le chantier peut débuter dès 2020 et pourra, en fonction de nos disponibilités, se prolonger sur 2 à 3 ans.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 28 août 2019, qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir classer les motions "Grils dans les parcs et pistes de pétanque" et "Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade", ainsi que le postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a lu avec intérêt ce rapport et en remercie ses auteurs. La principale qualité de ce rapport réside dans ses annexes, qui donnent un état des lieux clair et précis des parcs de notre Ville.

Les projets proposés ne sont pas pharaoniques mais devraient apporter un surplus d'activité, bienvenu dans certains quartiers, tout en préservant nos finances et avec l'implication du SEP pour réaliser les infrastructures. Il est malheureusement logique de faire de projets en fonction de nos possibilités budgétaires, néanmoins le POP se réjouit que notre Ville devienne un peu plus vivante qu'elle ne l'est déjà grâce aux futures aménagements prévus et il acceptera ce rapport.

Le POP se demande toutefois si la surcharge de travail pour les collaborateurs, soulignée par le rapport, ne risque pas soit de ralentir très fortement la réalisation des projets, soit de mettre une pression trop forte sur les employés de la Ville qui réalisent déjà leurs tâches dans des conditions difficiles. Le Conseil communal peut-il nous partager son analyse sur la question ?

Le POP a encore une question sur la manière dont les calculs des frais d'entretien a été réalisé sur ces dix prochaines années, car la somme projetée nous paraît conséquente par rapport aux installations prévues. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus ?

Le POP relève aussi la collaboration avec le Parlement des jeunes et l'association Paddock-Morgarten qui permet d'appliquer davantage dans le développement de la Cité, ce qui est très positif. Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre ce type de démarches en lien avec la population.

Je vous remercie de votre attention.

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts s'est penché avec intérêt sur ce rapport très complet et il en remercie ses auteurs.

Les parcs en Ville ainsi que les places de jeux sont des éléments essentiels de la vie sociale chaux-de-fonnière. Ils permettent à tous de se rencontrer dans un contexte verdoyant et dans un climat plutôt détendu soit pour manger un morceau, jouer ou tout simplement se reposer un instant.

Pour ces raisons, nous saluons les projets décrits dans ces pages et nous réjouissons de les voir émerger lentement mais sûrement. Nous estimons que c'est un bon début mais peut-être quand même un peu "frileux". En effet, nous lisons très régulièrement – trop ? – dans les annexes les raisons suivantes pour refuser une installation, je cite : "risque de nuisances sonores", "risque de nuisances olfactives", "risque d'incivilités". Bien que conscients que ces risques ne sont pas nuls, loin de là, ne pouvons-nous pas profiter de la durée de mise en route, finalement assez longue, pour tester des emplacements ? Par exemple, par

l'intermédiaire de mises à l'essai de structures dites "provisoires" qui pourraient devenir définitives en cas de bons usages de ces dernières. Il nous semble en effet utile d'indiquer à la population les comportements attendus dans ces espaces, et cela traduit dans les langues des communautés les plus importantes en Ville. Par la suite, si malheureusement les incivilités devaient se répéter, que les usagers ne jouent pas le jeu, alors fin de la partie et transfert des infrastructures dans un autre quartier... en espérant que cela se passe mieux ! En bref, "rendre les habitants acteurs de la vie de leur quartier et non pas consommateurs".

C'est également dans le sens de rendre les personnes actives et responsables que nous nous questionnons sur la pertinence de la présence de poubelles. Ce qui est apporté pour notre plaisir gustatif, nourriture et boissons, chacun ne devrait-il pas être capable également de le rapporter vide à son domicile afin de l'éliminer dans les règles de l'art. Pour les personnes de l'extérieur, il serait peut-être utile d'indiquer sur la place les emplacements des points de tri les plus proches afin qu'ils puissent utiliser les infrastructures déjà existantes.

Pour conclure, voici encore quelques interrogations. Dans l'annexe, il est fait mention de l'ajout de deux tables et d'un grill à la place de jeux Croix-Fédérale mais il n'y a pas de somme allouée à cela ! Est-ce un oubli ? Ou autre chose ?

Nous avons constaté dernièrement le déplacement des vélos en libre-service de la station du Crêt-du-Loche. Auparavant stationnés sur une place de parc à côté des voitures, les voilà maintenant sur le trottoir et quasiment sur la place de jeux. Les vélos éjectés par la voiture, les piétons qui voient leur espace grignoté par et pour les cyclistes, la mobilité douce a bien de la peine à défendre son espace et sa place dans nos contrées. Peut-on nous communiquer les raisons de cette modification ?

Malgré ces quelques points "négatifs" et nos interrogations, nous accepterons le classement des différentes motions et postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Frédéric Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR a lu avec attention le rapport du Conseil Communal relatif à la réponse à deux motions et un postulat sur l'aménagement des places et des parcs publics. Nous avons apprécié le travail accompli pour réaliser ce rapport et notamment l'état des lieux de nos 46 places et parcs publics. Nous avons été surpris par ce nombre et ne pouvons qu'en être fiers, raison supplémentaire pour habiter dans notre belle Ville. Nous avons ainsi découvert quelques endroits méconnus, voire inconnus. Ces parcs doivent faire partie de notre carte de visite, néanmoins nous avons quelques remarques que nous souhaitons partager avec le Conseil Communal et le Conseil Général.

En augmentant ainsi le nombre de zones de détente avec des infrastructures pour tous les âges, un travail de sensibilisation auprès de la population devra être réalisé pour garantir un savoir-vivre minimum. Des affiches avec une indication des bonnes manières, pour ne pas dire des comportements autorisés et interdits, devront sans doute être posées. Faut-il engager une "brigade" qui fera le tour de ces parcs afin d'éduquer les utilisateurs ?

Nous montrons une certaine réserve à propos des pistes de pétanque qui nous semblent être une fausse bonne idée. Nous craignons en effet une sous-utilisation de ces pistes prévues pour un sport qui ne n'est pas dans les mœurs de notre région. Mis à part le risque qui vient d'être évoqué, nous voyons les risques suivants : WC pour chiens et chats, piste de cross pour les vélos, envahissement par les mauvaises herbes, ... ce qui amène directement à la question suivante : comment est-il prévu de les entretenir et à quelle fréquence faudra-t-il le faire ? Le coût est également élevé – CHF 8600.- + CHF 1880.- par an par exemple pour le numéro 37 à la place de la Saudade – alors que d'autres aménagements pourraient également être proposés. Nous pensons par exemple à des tables en béton avec échiquier, des tables de ping-pong, etc. avec un budget inférieur. L'exemple de la piste de pétanque du square au nord de la piscine des Arêtes, au numéro 23, en très mauvais état selon le rapport, abonde dans notre scepticisme. Pourquoi est-elle dans cet état ? Est-elle utilisée ? Les CHF 10'700.- à investir le sont-ils uniquement pour la remise en état ?

Afin de pérenniser et de mettre en valeur chacune de ces places et chacun de ces parcs publics, le quartier doit se l'approprier et le faire vivre. Si ce n'est pas le cas, des adaptations doivent pouvoir être faites, y compris un déplacement ou une suppression des aménagements réalisés. Comme bien souvent, il y a deux facettes qu'il faudra bien gérer, notamment aux endroits où des grills sont prévus, par exemple au Paddock et à Bellevue. Belle soirée avec musiques, échanges, rires, discussions, ... et le lendemain matin avec des déchets de toute sorte, éparpillés. Malheureusement, à l'heure actuelle, l'un ne va pas sans l'autre. Le passage de la voirie tôt le lendemain matin sera nécessaire. Les conséquences sur les ressources humaines nous semblent sous-évaluées. Le nettoyage, la remise en état, l'entretien de ces endroits prendront du temps. L'aménagement de toutes ces places, au vu de nos interrogations, doit absolument s'étaler dans le temps afin d'apprendre de nos erreurs et modifier les futurs aménagements.

Pour conclure, nous réitérons nos remerciements pour cet état des lieux de nos parcs et places publics et nous recommandons de prendre le temps de regarder la façon dont nos concitoyens s'approprient chaque espace avant de créer de nouvelles installations ailleurs.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les places et parcs publics de la Ville de La Chaux-de-Fonds sont aussi nombreux que qualitatifs et surtout, pour la plupart, très bien entretenus. C'est d'ailleurs en prenant le temps d'aller dans chacun d'eux, accompagné de la première citoyenne de la Ville, que j'ai découvert de nombreuses petites perles "vertes" dont je n'avais pas même connaissance, ce qui suffit à relever la pertinence des motions qui sont à l'origine de cet excellent rapport.

Au final, ce ne sont pas moins de 45 places et parcs publics que la Ville propose à ses habitants, mais aussi aux nombreux pendulaires qui peuvent en profiter pendant leurs temps de pause, ainsi qu'aux visiteurs de passage, amoureux d'espace vert eux aussi, entre deux pavés labellisés UNESCO.

Sans entrer dans le détail de chacun des équipements proposés pour chaque parc dans l'annexe du rapport, on note toutefois que presque la moitié de nos espaces verts font ou ferons l'objet de projet d'aménagement, ce qui enthousiasme le groupe socialiste ! Convaincu que nous ne sommes pas en train de créer un besoin, mais que cela répond clairement à la volonté d'habitants gourmands de pouvoir vivre à proximité de parcs et friands de se mettre au vert dès qu'ils le peuvent. D'ailleurs, depuis les années 90, on a vu émerger tout une série de travaux portant sur les aspirations résidentielles et les pratiques territoriales des ménages en Suisse. La qualité et la proximité des espaces verts pèsent systématiquement très lourd dans l'attractivité d'une ville.

D'après l'étude de 2012 de Marie-Paule Thomas du laboratoire de sociologie urbaine de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, qui classe les critères de choix résidentiel familial, on constate que la "proximité d'espaces verts" aux lieux d'habitation est le premier critère d'attractivité résidentielle, suivi du "calme et de la tranquillité", des "transports publics" et de la "proximité des écoles et des commerces", alors que nous retrouvons la "sécurité" à la 7^e place, l'"accès en voiture" à la 10^e place..... et et et ... la "charge fiscale" en 19^e et dernière place ! Comme quoi, il y a encore de l'espoir.

Nous constatons alors que La Chaux-de-Fonds possède de solides atouts, en parfaite adéquation avec les aspirations des ménages en Suisse ! Reste plus qu'à en faire la promotion me direz-vous ! Et je vous rejoins ! C'est l'occasion de souligner, une fois de plus, la nécessité de mettre en place un véritable Service de la promotion... Notre Ville le mérite bien ! Mais d'ici là, qu'est-ce qui nous empêche de commencer le job en capitalisant sur ce "vert" inventaire ? Je n'évoque pas ici un simple communiqué de presse, mais pourquoi ne pas mettre notre dynamique Service de communication sur le coup ?

En nous appuyant sur cet excellent référencement et afin de valoriser les travaux prévus, nous pourrions faire un dépliant à disposition à l'Office

du tourisme et le distribuer à chaque nouvel habitant, avec l'appui d'une version numérique sur le site de la Ville dans lequel nous retrouverions une information claire avec des indications sur les équipements proposés dans chaque parc... adapté aux "grilleurs" aux "pétanqueurs" ou "muni de jeux", idéal pour les petits ? Avec pourquoi pas une forme de segmentation : "parc de voisinage", "parc de quartier" et "parc municipal" en mettant en avant l'éventuelle "programmation" des activités dans le parc, comme les afterwork de NOUSTOUS pour le parc Gallet par exemple ? Nous pourrions même indiquer les emplacements de quelques foyers situés en bordure de Ville afin de valoriser notre traditionnelle "torrée", inscrite sur la liste suisse du Patrimoine culturel immatériel. Nous pourrions aussi saisir l'opportunité de souligner le travail des collaboratrices et collaborateurs de la Commune qui réalisent une grande partie du matériel d'aménagement à l'interne. Une idée tant pour les valoriser que pour conscientiser les gens à ne pas dégrader le matériel, en apposant des plaquettes disant quelque chose du genre : ce banc a été réalisé par l'équipe X du Service des espaces publics pour votre confort, prenez-en soin !

Les idées ne manquent pas... Alors qu'est-ce qui nous empêche d'avoir de l'audace ? Il n'est pas question ici de réinventer la roue, mais simplement de mettre un coup de projecteur sur nos forces... et nos places et parcs public en sont clairement une ! À l'image de la page web de notre Centre d'orthophonie qui, dans le cadre d'une action de prévention pour limiter le temps d'écran des enfants, propose sur le site de la Ville une carte de la Ville avec des zones en couleur et des numéros, faisant référence au bandeau de légende sur la droite de l'écran avec plein d'informations et qui référencent déjà quelques places de jeux.

Le législatif a souhaité, à travers plusieurs motions, valoriser davantage les parcs de la Ville. Les motions ont permis d'ajouter neuf parcs dans la liste des projets d'aménagement. Les travaux en commission ont permis de poser de nombreuses questions et le rapport et ses annexes ont été modifiés en conséquence. Le plénum semble faire bon accueil de ce rapport, donc tous les signaux sont au vert me direz-vous ? Presque... car nous avons ici l'occasion, à travers cette adaptation des équipements de nos places de jeux et parcs publics et en adéquation avec les attentes des ménages en Suisse, de lancer notre première action pour promouvoir la domiciliation à La Chaux-de-Fonds, comme le demande le législatif... Alors, le Conseil communal aura-t-il l'audace de saisir cette opportunité ? Il le doit !

Pour terminer, le groupe PS, qui acceptera le rapport, souhaite insister sur l'excellent et important travail mené par les services concernés dans l'élaboration du rapport ainsi que de ses annexes et en félicite les auteurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec l'attention qu'il mérite.

Il est vrai que dans la situation financière toujours préoccupante de notre Ville ce genre de dépenses ne nous paraissent pas prioritaires, d'autant plus que l'étude de faisabilité menée par le Service des espaces publics, déjà très occupé, est assez énergivore. Nous tenons d'ailleurs ici à les en remercier pour le travail fourni. Nous apprécions le sérieux avec lequel ce rapport a été élaboré. Il est en effet détaillé et ne laisse pas de zones d'ombre.

Au vu des éléments présentés avec intelligence et après mûre réflexion, nous sommes d'avis que cet investissement constituait un plus pour notre Ville, en permettant aux citoyens de profiter des choses simples de la vie lors d'étés qui sont toujours un peu trop courts.

Le groupe UDC donc, dans sa majorité, votera le rapport. Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Non, la pétanque ne se joue pas exclusivement à l'ombre des platanes, bercé par le chant des cigales et avec un verre de pastis posé sur une table de pique-nique pliable en formica ! On peut aussi y jouer dans nos contrées plus montagneuses et, indépendamment du fait que le champion du monde de pétanque actuel, en catégorie tête-à-tête, soit romand, les autres villes de Suisse occidentale voient depuis plusieurs années cette mode de ce jeu de boules animer leurs parcs publics. Nous estimons donc, aujourd'hui en 2019, qu'équiper cinq lieux – dont un aux Arêtes qui l'est déjà, mais avec une piste en mauvais état – à travers la Ville permet de manière pragmatique et en même temps avec mesure de proposer des solutions aux boulistes Chaux-de-Fonniers, en toute convivialité.

Vous remarquerez d'ailleurs que nous avons tenu à une certaine répartition de ces pistes dans les différents secteurs de la Ville, car c'est bien là que nous avons vu l'enjeu premier de la réponse à ces deux motions et à ce postulat, à savoir : faire un état des lieux général des parcs et places de notre Ville et de l'aménagement qui y existe. C'est une richesse que nous connaissons tous, mais dont nous perdons certainement – et vous avez été plusieurs à le dire – un peu la conscience au quotidien. Savoir précisément ce qui existait était donc évidemment un prérequis. Vous l'avez d'ailleurs aussi soulevé dans vos interventions et nous vous en remercions.

Ensuite, il s'agissait, parallèlement à la question de ce que nous pourrions installer au niveau de la pétanque, de la grillade et du pique-nique, de vous indiquer ce qui est déjà prévu dans le cadre de projets spécifiques ou de lignes de crédit d'investissement déjà validées, en

termes d'aménagement de nos espaces verts. Vous l'avez vu sur le tableau en annexe, sur les lignes en jaune et sur celles en bleu, que nous avons la volonté de rattraper le retard accumulé sur les places de jeux, parce qu'il s'agit – Le Conseil communal en est convaincu – d'une prestation fondamentale pour la qualité de vie de nos habitants et de nos familles.

Enfin, il s'agissait, sur cette problématique plus précise de la pétanque, de la grillade et du pique-nique, de vous proposer un plan d'action à la fois à des coûts acceptables, mais qui en même temps apporte une valeur ajoutée véritable à nos places et à nos parcs sans créer de nuisances sensibles pour les riverains, notamment une attention aux nuisances qui a été importante. Certains considèrent cela comme de la frilosité, nous nous le voyons comme la première étape à un aménagement des places et parcs urbains, en terme d'activités un peu plus nocturnes que ce qu'on connaît aujourd'hui et c'est véritablement sur la base de ce retour d'expérience qu'on aura pour les différentes situations nouvelles, qu'on pourra peut-être d'ici quelques années tirer des conclusions pour soit renoncer dans certains cas, soit équiper d'autres sites en Ville. C'est pour cette raison que vous voyez, dans le tableau annexe, une proposition de neuf sites équipés en terrains de pétanque, en espace de grillade et/ou en tables de pique-nique supplémentaires. Ils sont proposés sur la base de critères liés à la proximité des habitations, à la sensibilité de la faune et de la flore, notamment dans les plus grands de nos parcs, à l'usage qui est fait des parcs – parfois un usage de repos, parfois un usage plus familial – et à leur topographie, car on ne va évidemment pas faire des terrassements avec des murs de soutènements pour créer des pistes de pétanque.

Les coûts d'investissement, qui s'élèvent à CHF 107'300.-, vous seront soumis dans le cadre du budget 2020. Ce coût se décompose, pour environ 2/3 en matériel et pour environ 1/3 en travaux de mise en place. Autrement dit, si nous devions renoncer à l'un ou l'autre endroit, en termes de places de grillade, pour des questions de nuisances supérieures à notre estimation, il y aurait bien entendu quelques milliers de francs de travaux qui seraient perdus, mais le matériel, qui constitue le coût le plus important, serait tout à fait réutilisable sur un autre site.

La question des déchets a été abordée. Oui, les places de pique-nique, les place de grillades génèrent des déchets. Oui, dans un monde parfait nous pourrions imaginer que chacun reparte avec tout ce qu'il a amené mais nous savons qu'aujourd'hui ce n'est malheureusement pas le cas. De manière pragmatique, nous estimons qu'il est préférable d'avoir une capacité d'accueil globale pour les déchets générés par ces activités sur site, plutôt que de réduire la capacité d'accueil au risque d'augmenter le travail du Service des espaces publics les jours de lendemain de fêtes.

La question du tri des déchets dans ces espaces est une réflexion qui existe à peu près dans toutes les villes de Suisse, voire d'Europe. À l'heure

actuelle, comme la plupart des villes, nous estimons qu'un tri trop sélectif dans ce type d'espace, avec une population qui en fait un usage plutôt festif et nocturne, est une fausse bonne idée dans la mesure où une faible part de non-respect du tri corrompt toute la partie qui a été correctement triée et qui du coup est perdue. Alors, c'est surtout sur la responsabilité individuelle des usagers que nous comptons pour que la part recyclable soit ramenée et que les déchets qui sont incinérables soient eux plutôt laissés sur place dans les places prévues à cet effet. Et je viendrai plus tard sur la question, mais il est clair que nous suivrons de très près l'usage qui sera fait de ces espaces en termes de déchets pour pouvoir le cas échéant insister sur tel ou tel détail, sur tel ou tel aspect en lien avec la gestion des déchets.

Vous avez vu également que – et cela a été relevé par certains d'entre vous – pour réduire les coûts, nous privilégions une réalisation à l'interne, par le Service des espaces publics, qui réalisera effectivement ces travaux à temps perdu, c'est-à-dire lorsqu'il y a du temps disponible pour nos équipes, par exemple cela peut être lorsque les conditions météorologiques ou la coordination avec d'autres partenaires interrompt ou retarde des chantiers de plus grande ampleur ou alors en bordure de saison, quand tous les autres travaux prévus ont été réalisés, en privilégiant ce type de petits chantiers par rapport à des travaux d'entretien à l'interne du service et pour lesquels nous avons plus de flexibilité. Cette manière de procéder participe donc tout naturellement à une recherche constante de l'optimisation de la charge de travail de nos services vis-à-vis des ressources qui sont à leur disposition, ce dont je suis certain que vous êtes toutes et tous convaincus.

Quant à la conséquence sur les tournées de nettoyage et de petit entretien, cela pourra effectivement conduire à ce que d'autres tâches soient réalisées à une fréquence légèrement moindre, mais nous estimons que cet aspect fait partie des sacrifices à consentir pour pouvoir donner une réponse à la fois positive et substantielle aux demandes de votre Autorité. À noter tout de même, pour relativiser, que l'usage des places de grillade et de pique-nique bat son plein surtout durant l'été, à une période où l'activité économique de la Ville se ralentit et où alors des travaux de nettoyage sont donc naturellement quelque peu réduits dans d'autres secteurs de la Ville. S'agissant du coût d'entretien, il s'agit d'une modélisation, assez usuelle, de 5% annuellement du montant d'investissement. C'est une valeur qui est assez conservatrice, mais nous tenons à ce que ces coûts figurent dans l'estimation financière liée à cet investissement, de manière à ce que vous puissiez avoir la vision la plus globale possible des charges qui y étaient liées.

Avant de venir sur le dernier point, qui est celui de la communication, j'aimerais venir encore sur deux éléments ponctuels qui ont été amenés dans vos prises de position. La première : les site 22 et 23 qui sont aux

Arêtes. Alors la question de Monsieur Vaucher rejoint finalement celle de Monsieur Erard dans la mesure où, c'est vrai, ça aurait pu être libellé de manière un petit peu plus précise. On a pour le n° 23, un montant d'investissement de CHF 10'7000.- et puis un coût annuel d'entretien CHF 3'764.10 et on y dit remise en état de la piste de pétanque existante, qui est en très mauvais état, mais on dit aussi qu'un gril et des tables seront installés sur la place de jeux à l'ouest des tours, qui est le n° 22. Donc en fait, il faut considérer le montant de CHF 10'700.- comme étant l'investissement qui est consenti conjointement sur les espaces n° 22 et l'espace n° 23.

S'agissant des vélos en libre-service au Crêt-du-Loche, comme je n'avais pas conscience de cette problématique avant qu'elle ne soit annoncée par Monsieur Erard, il y a dix minutes, je n'en ai strictement aucune idée. Nous verrons sur le terrain ce que nous pouvons faire ces prochains temps.

Enfin, dernier point, mais non des moindres, celui de la communication sur lequel vous avez toutes et tous insisté. Je le disais tout à l'heure, nous connaissons tous ces parcs mais nous n'en avons plus nécessairement conscience au quotidien et le Conseil communal est convaincu que le travail réalisé aujourd'hui et les nouveaux équipements à venir constituent une excellente opportunité de remettre sur le devant de la scène ces espaces verts urbains. Est-ce que cela se fera par une communication ponctuelle lors de l'équipement de ces lieux l'année prochaine ? C'est certain ! Est-ce que cela se fera par le fait de répertorier sur notre site web et sur le SITN – Système d'information du territoire neuchâtelois – les équipements disponibles sur l'ensemble de ces 45 lieux ? C'est certain aussi. Est-ce que nous éditerons une brochure ? Est-ce que nous mettrons en avant certains lieux moins connus ? Ce sont des pistes auxquelles nous allons réfléchir au sein d'un groupe de travail que le Conseil communal a décidé de mettre sur pied parallèlement au rapport que nous traitons ce soir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, donc si vous voulez, pour Noël, offrir à vos proches – dans le commerce local, bien entendu – un set de boules de pétanque avec le cochonnet, voire une belle malle de pique-nique en osier, n'hésitez plus, puisque dès l'année prochaine, vous n'aurez plus de prétextes à ne pas pratiquer ces activités dans notre Ville.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce qu'il y a une opposition au classement de la motion "Grils dans les parcs et pistes de pétanque" ?

Non. Elle est donc classée.

Est-ce qu'il y a une opposition au classement de la motion "Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade" ?

Non. Elle est donc classée.

Est-ce qu'il y a une opposition au classement du postulat concernant le rapport du Conseil communal relatif au développement futur du site du Bois du petit Château ?

Non. Il est donc aussi classé et nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

Motion des groupes POP, PS et Les Verts

"Guinguette éphémère"

Cette motion fait suite au rapport sur "les camions de restauration" acceptée lors du Conseil général du 7 mars 2019.

Le traitement de la motion avait suscité une certaine déception quant au décalage entre l'image que les motionnaires se faisaient de leur motion et le traitement de celle-ci par les services de la Commune.

La Chaux-de-Fonds manque d'un espace de vie centrale et extérieur lors des beaux jours. Un espace où les travailleurs, touristes, étudiants, retraités, enfants, ... pourraient venir s'installer la journée. Cet espace s'articulerait autour d'une guinguette éphémère mettant à disposition des boissons et de la nourriture mais aussi un espace de détente avec un mobilier urbain confortable, une terrasse et ses chaises longues. Les employés de la guinguette pourraient également mettre à disposition du matériel de jeu, des boules de pétanque, des raquettes de badminton, un frisbee, etc...

Nous n'inventons rien en rédigeant cette motion et nous pensons qu'il serait bien de s'inspirer de ce qui se fait à la place de la Caserne de Bâle, à la "Barje" de Genève, à La Guinguette du Parc de Forest à Bruxelles, à la Roulotte de Nyon ou encore au "BAR" à Bienne.

Nous pensons que l'espace en Ville de La Chaux-de-Fonds se prêtant le mieux à ce concept est le parc des musées.

De plus, ce lieu public géré par la Ville pourrait être un lieu de réinsertion pour les personnes à l'aide sociale.

Ainsi, nous demandons par cette motion, que le Conseil communal mette en place une guinguette éphémère et son infrastructure sur la période

estivale dans le parc des musées. Nous demandons également que le Conseil communal intègre des personnes à l'aide sociale dans ce projet.

Pour le Groupe POP

Nathan Erard

Francis Bärtschi

Pour le groupe PS

Patrick Jobin

Pour le groupe des Verts

Sven Erard

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aurais préféré développer cette motion lors des précédents Conseils généraux, au vu de la météo qui les entourait, car cela aurait peut-être mieux contextualiser le concept de lieu éphémère tel que pourrait être la guinguette de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pouvoir bénéficier d'un lieu extérieur central et bénéficiant du charme du Parc des musées, par exemple, pour profiter d'un moment de détente, qu'on soit touriste, travailleur, retraité, etc. ne peut être que bénéfique pour la dynamique et l'attrait du centre-ville, l'attrait qui a d'ailleurs été le thème principal des éléments traités lors du dernier Conseil général. La motion est peut-être trop précise quant au lieu d'implantation, mais l'important c'est surtout de créer ce lieu au centre-ville, dans un espace offrant suffisamment de liberté, c'est pourquoi nous sommes ouverts à d'autres propositions de lieux d'implantation. Ce lieu articulé autour de cette guinguette éphémère, sur la période estivale, permettrait un espace convivial en journée où l'on pourrait seul ou en groupe se désaltérer, se nourrir, se reposer ou encore se divertir autour de jeux ludiques tels que le badminton, la pétanque, le frisbee, etc., où les visiteurs pourraient repartir en se disant : "C'est loin, mais c'est beau !"

De tels lieux existent déjà en Suisse et ailleurs sous différentes formes et proposant différentes offres, nous devrions nous en inspirer pour créer un lieu adéquat adapté au voisinage, aux commerces et aux besoins des clients. De plus, nous imaginons que ce lieu puisse être un lieu de réinsertion des résidents chaux-de-fonniers à l'aide sociale. Ainsi nous demandons, par cette motion, que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre en place une guinguette éphémère et son infrastructure sur la période estivale au centre-ville. Nous demandons également que le Conseil communal étudiera aussi la possibilité d'y intégrer des personnes à l'aide sociale résidents dans la Ville.

Merci pour votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce serait effectivement assez exceptionnel d'entendre à moult reprises des visiteurs serrant des pincettes dire : "C'est loin, mais c'est beau!". Autant vous le dire tout de suite, un peu la mort dans l'âme, mais tout à fait convaincu, le Conseil communal s'opposera à la motion et je vais tenter de vous expliquer pourquoi.

Vous savez que le Conseil communal a accepté la motion des food trucks et l'a traitée avec plus ou moins de satisfaction de la part de votre Autorité. Il a accepté la motion portant sur les parcs publics, les grils et autres terrains de pétanque, dont nous venons de traiter le rapport à l'instant, avec visiblement beaucoup de satisfaction de la part de votre Autorité, mais ne peut malheureusement se rallier à votre proposition. Le Conseil communal ne nie pas l'intérêt du projet mais il estime que la Ville ne peut pas tout et qu'elle doit travailler dans ce type d'expérience avec des partenaires, c'est le cas par exemple lorsque les food trucks s'installent au Bois du Petit-Château.

Le Conseil communal estime aussi qu'il est dans sa responsabilité de chercher, par les aménagements, à favoriser la qualité de vie et de paysage des parcs. Par contre, il n'a aujourd'hui ni les moyens financiers ni les moyens humains d'envisager de créer de toutes pièces une ou plusieurs buvettes, guinguettes ou bars d'été éphémères, gérés par la Ville, à fortiori dans une démarche absolument intéressante mais très complexe de réinsertion de personnes à l'aide sociale. En d'autres circonstances, Mesdames et Messieurs, plus fastes, plus neuchâteloises – si je peux me référer à l'actualité récente – cela pourrait se faire, mais aujourd'hui ce n'est pas la priorité de la Ville. Par contre, évidemment, si un tiers souhaitait développer de manière privée un tel projet, alors naturellement, comme nous le faisons toujours, le Conseil communal et les services communaux seraient des partenaires pour donner toutes ses chances à l'idée de se concrétiser. J'ai envie de vous lancer un "À bon entendeur" !

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu des réponses données par le Conseil communal et après un rapide sondage du groupe, nous sommes partagés entre défendre ardemment cette motion qui, sur le fond, a l'adhésion totale de notre groupe mais qui, sur la forme et en raison de la charge de travail et des ressources humaines et financières qu'elle implique, fait hésiter quelques-uns d'entre nous. En effet, pour une partie de notre groupe, des projets plus urgents et plus fondamentaux pour notre Ville doivent être réalisés avant ce beau projet. Comme ça a été dit, rien n'empêche que ce soit quelqu'un d'autre que la Ville qui fasse ce projet.

Pour ceux qui soutiendront le projet jusqu'au bout, il faut rappeler que cette motion fait le pendant à celle déposée en août 2017, motion à

laquelle le Conseil communal avait répondu en partie par le rapport soumis à notre Autorité le 7 mars dernier. Elle fait surtout suite à une dynamique positive qui parcourt notre Ville de La Chaux-de-Fonds depuis quelque temps, depuis l'émission "Infrarouge", comme par exemple la rénovation de la rue de l'Avenir et le concours pour l'installation d'une œuvre d'art, la rénovation tant attendue et si réussie des ascenseurs avec la fresque du collectif "Plonk et Plonk" ou les festivités du 10^e anniversaire de notre accession au patrimoine mondial de l'humanité.

C'est, pour ceux qui la soutiennent, le bon moment pour continuer dans une dynamique positive qui est maintenant engagée ! Faisons l'essai ! Le Parc des Musées est selon nous actuellement le lieu idéal pour ce genre de manifestation. Les transats du Musée d'histoire sont d'ailleurs pris d'assaut chaque fois que le beau temps s'installe, donc très souvent ces dernières années. Essayons de voir si cette idée répond à un besoin de la population et quels frais cela engendrerait pour notre Commune. On a eu des réponses mais on aimerait une étude.

Voilà pour ceux qui soutiennent la motion. Merci de votre attention.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors je comprends bien que c'est une charge de travail potentiellement supplémentaire pour la Ville, mais demander à des tiers de s'en occuper c'est aussi une charge supplémentaire pour ces tiers, sachant qu'à la Ville nous avons des personnes susceptibles de développer ce genre de lieu et de concept. Ces tiers sont déjà des gens très impliqués pour la Plage des Six Pompes, La Vielle Reine, le LAC, la Machine à Trucs, QG, etc. Ces personnes qui gèrent ce genre de lieux sont en général déjà surchargées par leurs activités associatives.

La fonction d'une telle guinguette est qu'elle est centrale, elle plaît aux visiteurs et aux touristiques et c'est ça l'attrait que génère ce genre de lieu. L'attrait ne se fait pas uniquement en dézonnant des parcelles pour y implanter des villas pour attirer des résidents étrangers, ou Chaux-de-Fonniers en ce moment. J'y vois vraiment un attrait important et surtout dans l'animation d'une ville. Nous – les personnes de ma génération – allons habiter dans des villes qui ont ce genre d'attrait, on ne va pas habiter dans une ville parce qu'il y a une zone de villas. Il faut aussi penser à cette génération-là qui s'intéresse aux villes via leurs animations.

Merci.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, la motion qui nous occupe ce soir a suscité la grogne des membres du groupe UDC. En effet, le Conseil communal nous présentait, en mars dernier, un rapport d'information en réponse à la motion concernant les camions de restauration. On pouvait y lire dans le texte, entre autres, la possibilité d'y mettre à disposition un espace pour un

camion de restauration dans le parc public des musées et que le concept pourrait faire appel à des personnes à l'aide sociale. À nos yeux, cela répondait parfaitement aux attentes des motionnaires, ce qui ne semble pas être le cas de tout le monde.

Donc dans cette deuxième motion, on revient avec la même chose : un espace de mise à disposition pour la vente de boissons et de nourriture et que l'endroit qui s'y prêterait le mieux est le Parc des musées. On demande également au Conseil communal qu'il fasse le nécessaire afin d'intégrer des personnes à l'aide sociale. On est exactement dans le même type de motion, donc pour nous elle nous semble totalement superflue. On s'y opposera fermement et on invite plutôt à une saine collaboration entre les associations, la Ville, le Conseil communal et les représentants politiques, ce qui semble plus judicieux que de passer par le législatif.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais prendre la parole très rapidement, simplement pour dire au motionnaire que fondamentalement nous sommes d'accord avec tout ce qu'il a dit. On a de la peine par contre à faire lien intellectuel avec la question des villas mais, au-delà de cette petite pique qui vient des motionnaires, on est fondamentalement d'accord avec ce qui a été dit, sauf qu'aujourd'hui nous n'avons pas les dizaines de milliers de francs de fonctionnement qu'il faudrait allouer chaque année et nous n'avons pas les centaines – vraisemblablement – de milliers de francs qu'il faudrait allouer en investissements. Nous n'avons pas non plus un seul EPT à consacrer malheureusement à cette tâche-là, que ce soit au Service de l'urbanisme, au Services des bâtiments et du logement, au Service des sports ou au Service de l'action sociale.

Nous sommes tout à fait conscients que dans d'autres villes, ce qu'il se passe c'est une sorte de cercle vertueux qui fait que, la prospérité étant là, la Collectivité publique a les moyens de mettre à disposition ce type d'outil et que de fait, la prospérité étant là, des privés s'intéressent également – un peu plus nombreux que chez nous, parce qu'il y en a quand même, vous les avez rappelés – à monter ce type d'activités. Donc, nous reconnaissons le bien-fondé intellectuel et sociétal de la proposition, sauf que, raison gardée, aujourd'hui nous ne pouvons pas nous lancer dans cette aventure-là. Par contre, encore une fois, nous serions disposés à l'encadrer.

Une petite nuance encore par rapport à ce qui a été dit. Il y a des efforts modestes qui sont faits, qui vont dans ce sens-là et parfois de longue date. Au Bois du Petit-Château désormais, aussi sous l'impulsion du Conseil général, il y a un food truck. Alors ici c'est une initiative privée encadrée par la Ville, mais on est quand même allés les chercher ces food

trucks. Il y aura bientôt au Bois du Petit-Château, et c'est heureux, un restaurant-bar-terrace – je ne sais pas exactement comment il faut l'appeler – qui sera intégré à l'ensemble du parc et à l'atmosphère du parc. Je vous rappelle qu'il y a une toute petite chose au Musée d'histoire, mais vous l'avez évoquée vous-même. C'est une toute petite chose mais elle n'est pas complètement anodine dans l'état d'esprit que cela crée. Il n'est pas absolument inenvisageable que cette petite chose, dans les prochaines années, se développe un peu, dans un modèle à définir. Il y a des choses qui datent depuis longtemps – on les a oubliées tellement elles sont anciennes – comme la guinguette du mini-golf par exemple, qui s'inscrit exactement dans cette logique-là, un peu plus suranné, démodé peut-être, mais avec toujours beaucoup de succès. Elle n'a qu'une seule activité à proposer qui est le mini-golf mais aux alentours il y a bien sûr aussi la piscine.

On est donc d'accord avec vous mais, franchement, on a l'impression qu'aujourd'hui il y a d'autres priorités.

La motion est acceptée par 16 voix contre 15 (5 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

Motion populaire communale "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation !"

Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné-e-s, demandons au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui proposer un ensemble de mesures drastiques visant à stopper l'affichage publicitaire (et non l'affichage à des fins culturelles ou politiques) sur l'ensemble du territoire de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Motivation :

L'affichage publicitaire est omniprésent dans nos communes. Il conditionne les citoyen-ne-s à acheter des produits souvent nocifs pour l'environnement et le climat. Les publicités de marques de voitures, affirmant que leur nouveau modèle est le "futur" alors même que notre monde est sur le point de s'effondrer du fait de l'émission de gaz à effet de serre, ne peuvent plus être tolérées. Qui plus est, les publicités commerciales sont antisociales et discriminatoires. Elles proposent des produits que bien des citoyen-ne-s ne sont pas en mesure de s'acheter tout en imposant une norme sexiste, spéciste, voire raciste. Ceci est oppressant et rabaissant. Finalement, la

grande partie de l'affichage publicitaire se fait pour les multinationales, aux dépens de l'économie locale. Afin d'améliorer les conditions de vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, qu'elles ou ils soient consommateurs ou entrepreneurs, il est donc nécessaire de stopper ce fléau et de rendre l'espace public à la population. À Genève, par exemple, l'affichage publicitaire a cessé durant une brève période suite à une rupture de contrat. L'activité créative qui en a découlé sur les espaces laissés blancs doit être jugée comme une source d'inspiration qui permet de donner corps à une ville ou un village et de renforcer le lien social, fondement de notre Commune. Libérer ces espaces permettrait aussi l'affichage à des fins non commerciales, à savoir culturelles ou politiques, tout en assurant une meilleure représentation de tous les partis politiques, indépendamment de leurs moyens financiers, et assurant ainsi plus de démocratie.

*Premier signataire
Lara Zender*

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, au nom du Conseil communal, j'aimerais vous dire que nous avons choisi sciemment de faire preuve d'une ouverture particulière en regard de l'objet présenté, qui comporte un certain nombre d'imperfections. Une mansuétude particulière parce qu'il s'agit d'une motion populaire et que cela représente, pour le Conseil communal, un acte citoyen fort qui mérite une attention particulière.

Si le Conseil communal n'entend pas, autant vous dire tout de suite, se passer de l'affichage publicitaire car il rapporte tout de même plus de CHF 100'000.- annuels à la Ville par des concessions, il acceptera la motion dans la mesure où il est prêt à étudier la mise sur pied d'une commission d'éthique qui pourrait se pencher, le cas échéant, sur un éventuel caractère discriminatoire de certaines affiches publicitaires ou, comme le dit le texte de la motion, sur les affiches "imposant une norme sexiste ou raciste".

Il s'agira d'étudier la possibilité légale et réglementaire d'agir pour une telle commission – aura-t-elle les prérogatives pour interdire l'une ou l'autre affiche ? – comme il s'agira, le cas échéant, de réfléchir à la structure d'un tel organisme qui devra représenter un aréopage de sagesse et non un escadron de censeurs ! Le Conseil communal insiste là-dessus.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR, ne partageant pas du tout ce point de vue, demande l'ouverture des débats.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous donne donc la parole.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci. Nous voilà en présence d'une motion populaire qui laisse le groupe PLR fort perplexe et dubitatif, autant sur la forme que sur le fond. Juste à relever, au niveau du titre, je pense que les motionnaires ont voulu dire *"Agissez pour l'économie locale et CONTRE la surconsommation !"*.

Sur le fond, il y aurait de la publicité honorable comme les messages politiques ou les partis politiques et les manifestations dites culturelles, que ce soit tant une exposition temporaire du MBA, le cirque Knie ou le festival Paléo, et il y aurait la publicité pas honorable, comme celles pour les voitures qui polluent – c'est vrai Paléo par exemple, que je citais tout à l'heure, ne consomme rien... – ou celles pour Denner qui proposent six bouteilles à CHF 18.95 ou trois steaks pour le prix de deux, qui incitent à la consommation ou qui frustrent car elles ne sont pas dans nos moyens.

Mais, Mesdames et Messieurs, la réflexion sur nos modes de consommation est de l'ordre de la liberté personnelle ; à chacune et chacun de réfléchir à cette problématique. Quant aux articles que l'on ne pourrait pas s'offrir, faites confiance aux publicitaires, ils ne font pas les mêmes campagnes à La Chaux-de-Fonds qu'à l'aéroport de Zürich ou dans la station d'Interlaken. Ils désirent que les consommateurs puissent se permettre leurs produits et, au-delà de ça, c'est une réalité que nous ayons à opérer des choix que ce soit dans nos investissements que dans notre consommation. L'égalité n'est pas dans nos moyens mais dans la liberté de nos choix ! Il est bien beau de s'attaquer à l'affichage public alors que le marché se trouve dorénavant sur le web.

Cette motion populaire s'attaque à la mauvaise cible sachant qu'en plus la Ville a conclu des contrats de prestation avec les afficheurs qu'il faudrait dénoncer. Que faudrait-il dire alors à tous nos travailleurs en Ville qui produisent des objets qu'ils ne pourront certainement jamais s'offrir ? Que dire aux organisateurs du BCN Tour, Raiffeisen Trans, Trotteuse Tissot, disparus ?

Si vous le permettez, Madame la présidente, encore quelques mots sur la forme. Les motionnaires font feu de tout bois. Le climat ? Que fait-on des publicités pour le label Minergie ? Et celles pour les placements financiers durables, pour les produits labélisés bio et locaux ? Les voitures émettrices de CO2 ? Que dire des énergies grises des batteries et leur recyclage ? Tous ces vélos électriques qu'on achète et qu'on se dit "Ah maintenant cool, je peux le mettre dans la voiture et je peux aller faire un plus grand tour que ceux que je faisais avant !". La publicité à l'origine des inégalités sociales ? Rappelons que c'est grâce aux frustrations, et à toutes sortes de frustrations, pas que économiques, que nous développons la

créativité et personne n'oblige qui que ce soit à adhérer à un message publicitaire. Tout un chacun peut-il s'offrir un Chant du Gros par exemple ? Je pose la question...

Spécisme ? Jusqu'à présent la nature est spéciste et est-ce que cela pose un problème que les compléments alimentaires soient filmées avec du maïs brésilien ? Je pose la question... Sexiste ? Très certainement et possiblement navrant mais ce n'est pas insidieux, c'est clairement affiché ! La jolie fille sur les bagnoles, personne n'est dupe. Par contre, nous invitons les motionnaires à feuilleter les magazines people féminins faits par des femmes ! C'est très instructif et beaucoup plus insidieux. Raciste ? Nous demandons à voir...

Effectivement, cette motion est un fourre-tout où il est difficile de se retrouver. Peut-être cependant que l'on peut ressortir qu'il serait possible d'avoir des zones d'expression libre à aménager en Ville, mais je pense que cela serait l'objet d'une autre motion.

Merci de votre attention.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Cette motion populaire a le mérite de soulever un débat que nous n'avions pas encore abordé dans le cadre de notre Autorité et nous fait quelque peu prendre de la hauteur, quoique j'en doute un petit peu après ce que je viens d'entendre...

De la hauteur car par le biais de la thématique de l'affichage, qui n'est pas ici prise sous l'angle des considérations purement esthétiques, comme ça aurait pu aussi être le cas, on aborde surtout l'aspect sociétal des messages qui sont véhiculés par les publicités dites de consommation. Dire que la publicité a pour vocation d'adhérer à un produit et de le consommer est une lapalissade, seulement, derrière cette évidence, nous occultons trop souvent l'impact comportemental de la publicité, de son contenu et aussi de son étendue. Non, il n'y a pas de libre-arbitre et je vais vous démontrer pourquoi.

La publicité commerciale n'est pas un outil d'information. Elle nous conditionne à adopter un comportement qui vise à consommer quelque chose et d'une certaine manière, il ne s'agit donc pas de minimiser l'impact de ce conditionnement. Un impact constaté notamment en matière de surendettement puisque la tentation et l'incitation positive à la tentation, malgré le manque de moyens, est permanente. Un impact aussi sur les codes sociaux qu'il sied d'adopter si on veut être intégrés dans notre société de consommation et qu'on veut montrer la place que l'on a dans cette même société. En ce sens, la motion évoque notamment les publicités pour les voitures, pire pour le changement fréquent de voiture. Elle aurait aussi pu parler de l'affichage de masse d'une compagnie d'aviation low-cost, des messages qui créent un décalage entre les codes sociaux, que l'on tente encore de nous imposer pour sembler être dans l'air

du temps, et la prise de conscience sur la situation de la planète qui nous impose de changer notre manière de consommer.

L'impact sur le comportement général ne doit lui pas non plus être négligé. Ainsi, encore au 21^e siècle, il arrive que nous nous retrouvions confrontés à une publicité construite sur la base d'un message que l'on prétend décalé – ce n'est pas toujours si affiché que ce qui vient d'être évoqué – et qu'en réalité peut avoir des relents xénophobes, homophobes ou, encore plus fréquemment, sexistes. Des messages qui, affichés dans les rues au vu de tout public sans possibilité de les éviter si ce n'est en fermant les yeux – d'où la grande différence aussi avec la publicité sur les réseaux sociaux – se fondent dans notre environnement physique et mental dans l'apparence de normalité. Une pseudo-normalité propre à influencer le comportement de toute personne qui ne dispose pas de la distance critique nécessaire, notamment les jeunes et les enfants qui grandissent en pensant que ces messages sont normaux puisqu'ils sont dans l'espace public. À notre sens, ce problème est encore plus urgent à régler et cela ne nous semble ni impossible ni trop complexe. Le Canton de Vaud a lui-même adopté une interdiction d'affichage sexiste sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, et la motion l'évoque également, la publicité de masse est l'affaire de ceux qui peuvent se la payer. Comprenez par là qu'elle va forcément avantager les grands groupes au détriment des commerçants locaux. Au vu de l'ensemble des réflexions que mènent nos deux autorités sur la question de l'économie de proximité, il est important de relever cet impact supplémentaire qui tend à attirer la population ailleurs que dans les commerces indépendants de la Ville et de notre région.

Nous tenons à dire que le groupe socialiste est conscient qu'il n'est pas facile pour une ville de décréter que son espace est exempt d'affichage commercial, mais à notre sens, au vu des questions qui se posent, il est nécessaire de mener cette réflexion. D'autres communes, comme Neuchâtel, s'attellent au même exercice, c'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra cette motion et demande au Conseil communal de mener un étude de faisabilité approfondie avec plusieurs variantes possibles.

Je vous remercie.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le parti populaire se réjouit que la population de La Chaux-de-Fonds s'approprie l'outil démocratique qu'est la motion populaire, qui plus est dans ce cas précis, dans le sens que la proposition correspond bien aux idées du groupe popiste. Nous partageons l'avis des motionnaires sur divers points. L'appel à la consommation, qui favorise généralement les plus grosses entreprises, par des affiches que seulement les multinationales et les grandes surfaces peuvent se payer au détriment des petits commerces, des petits industriels ou des paysans. Pour des raisons

écologiques, il faut arrêter la surconsommation et l'obsolescence programmée de produits qui ne sont pas de première nécessité. Pour des raisons sociales également car en effet ces affiches incitent la population, qui n'a pas ou peu de moyens financiers, à acheter des objets inutiles et à s'endetter en faisant des emprunts bancaires et autres leasings. Elles favorisent ainsi l'endettement des classes moyennes inférieures.

Au vu de ces éléments, les coûts négatifs de la publicité l'emportent largement sur les recettes que peut escompter la Ville. Le Conseil communal peut-il d'ailleurs nous préciser les sommes en question ? Vous avez évoqué CHF 100'000.-.

Comme le sollicitent les motionnaires, ces espaces peuvent finalement être utilisés à d'autres fins plus harmonieuses et plus intelligentes pour le bien de notre Ville et de la population chaud-fonnière. Les publications sexistes ? Comme l'a mentionné Monsieur Vaucher, personne n'est dupe, mais si personne n'était dupe, il n'y en aurait pas.

En conclusion, l'affichage public pourrait être utilisé pour améliorer l'économie locale au travers de la promotion du tissu associatif, culturel, sportif, social, voire politique. Même si divers endroits en Ville sont déjà mis à disposition, leur proportion pourrait être encore améliorée.

Les Conseillères et Conseillers généraux populistes approuvent la motion populaire communale. Merci de votre attention.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion. La suppression de la publicité ne va pas stopper la consommation mais ne va que faire ralentir l'économie. D'autre part, ce n'est pas une telle motion qui va améliorer le dérangement climatique.

Par conséquent, le groupe UDC refusera la motion. Merci.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve qu'il y a un énorme paradoxe dans cette motion. Nous vivons tous directement ou indirectement du luxe. Nous vendons du luxe dans le monde entier. Notre publicité est partout. Dans le monde entier, dans les aéroports, dans les grandes villes, on voit nos marques multinationales, notre produit local, vendus grâce à la publicité et on voudrait interdire la publicité chez nous. C'est bien de montrer l'exemple – on peut le faire en matière d'environnement pour faire un premier pas – mais là si on montrait l'exemple et qu'on arrivait au bout de notre effort, il n'y aurait plus de possibilités de vendre ces produits. Je ne parle pas de nos graphistes qui ont une réputation souvent internationale et dont l'exposition chaque année ici nous rend fiers.

J'aimerais poser une question au Conseil communal. J'ai eu une espèce de frisson tout à l'heure quand j'ai entendu parler d'une

"Commission censure". Je pense que j'ai mal compris... Il y a des lois qui régissent la publicité, ses abus, mais qu'imagine-t-on d'une commission qui pourrait décider quelle publicité on peut faire ou pas ? J'aimerais une précision quant à ce qui a été dit par Monsieur Huguenin-Elie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La publicité pour le tabac par exemple a disparu de nos murs et ça n'empêche pas les multinationales de la cigarette de continuer de faire du profit, par contre ça a peut-être bien empêché certaines personnes de tomber sous cette dépendance. Quant à savoir quelle publicité autoriser ou quelle publicité ne pas autoriser, là c'est un problème que les membres de cette commission de "sages", comme Monsieur Théo Huguenin-Elie l'a nommée, auront à débattre. Je n'aimerais pas être à la place de ces sages-là qui doivent décider, si ce sera le cas, car ça risque d'être un peu compliqué.

Après, paradoxalement, comme la mention le relève, à Genève, le temps de la cessation du mandat a libéré des espaces qui ont permis une émulation très intéressante. Voilà donc pour le financement dont Monsieur Huguenin-Elie a parlé et que notre Ville ne peut pas se permettre de perdre. Par conséquent, le groupe des Verts est bien partagé par rapport au soutien ou non de cette motion.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question de Monsieur Moser en lui disant que c'est une motion qu'il s'agit d'étudier et que le Conseil communal aujourd'hui n'a pas la solution, mais il est prêt à étudier un organe – à voir la forme qu'il prend – qui serait une forme d'organisme d'éthique. Ce sont les mots que j'ai utilisés et c'est intéressant que cet organe d'éthique, dans votre bouche, devienne immédiatement un organisme de censure ! On fait la distinction au Conseil communal entre l'éthique et la censure, Monsieur Moser. Après, c'est une étude qui doit être faite.

Vous savez, il y a quelques années, le Conseil communal lui-même a pu jouer ce rôle-là. Ça a été extrêmement compliqué et le Conseil communal a dû prendre une décision concernant une affiche et il a décidé d'interdire cette affiche, ce qui a valu nombre de griefs portés à l'endroit du Conseil communal. La question est de savoir si le Conseil communal est la bonne instance pour réfléchir lorsqu'un problème se pose et ça sera la réflexion que nous devons mener. Il peut être saisi de l'extérieur sur le bien-fondé éthique d'une affiche ou par lui-même, ou par ses services, s'il est interpellé par le bien-fondé d'une affiche. Est-ce que le Conseil communal est la bonne instance pour traiter de ces sujets ou est-ce qu'il serait peut-être plus intéressant d'avoir un organe composé de spécialistes

de la question – entre sociologues, entre ethnologues, entre théologiens pourquoi pas – qui serait capable de donner des réponses ancrées dans des justifications qui sont des justifications assez fondamentales ? Le souci qu'a d'ores et déjà le Conseil communal, avant d'avoir commencé à étudier la question, c'est qu'il a l'impression qu'on risque de créer quelque chose qui devra plancher tous les deux ou trois ans, ce qui n'est jamais très bon institutionnellement, mais ce sont des questions qu'on va se poser. C'est une réflexion – parce qu'il y a peut-être d'autres éléments éthiques ou d'autres missions éthiques qu'on pourrait donner au même organisme – que le Conseil communal estime être intéressante et qu'il est prêt à mener, mais par pitié ne parlez pas de commission de censure !

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR demande une courte interruption de séance.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Oui très bien, je vous accorde cinq minutes.

SUSPENSION DE SEANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci d'être de retour. C'était juste une toute petite interruption de séance pour que vous vous mettiez d'accord, donc maintenant nous allons passer au vote de cette motion populaire.

La motion est acceptée par 20 voix contre 16 (0 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc passer au dernier point de l'ordre du jour avant de prendre la pause.

Interpellation demandant l'étude d'une intensification de nos relations entre La Chaux-de-Fonds et Winterthour

Madame la présidente, chers collègues,

Peut-être serez-vous surpris par mon interpellation, mais pour la Chaux-de-Fonds, qui se cherche un second souffle, Winterthour nous semble être l'exemple à suivre, tant cette ville a su rebondir après avoir connu un important crash industriel. Oui, Winterthour a aussi connu son Tsunami industriel perdant des dizaines de milliers d'emplois et se retrouvant avec d'immenses friches industrielles.

Bien sûr, Winterthour profite de la proximité de Zurich, mais aujourd'hui Winterthour a su rebondir. Elle est une ville de 115'000 habitants en pleine croissance (env. 1200 h. de plus chaque année).

Ses immenses friches constituent un vaste chantier où se côtoient des réhabilitations de halles industrielles à vocation culturelles qui témoignent du passé, construction de logements et de bureaux qui témoignent de la dynamique retrouvée de cette ville, par ailleurs très verdoyante.

Nous entretenons au travers d'une fondation d'anciennes relations avec Winterthour. Les échanges ont été très denses au départ (trains spéciaux de et vers Winterthour, présence de policiers de Winterthour à la braderie, rencontre des exécutifs) puis petit à petit presque plus rien jusqu'à cette année où une trentaine de ressortissants de chacune des villes ont fait le déplacement de Winterthour ou La Chaux-de-Fonds.

L'exécutif de notre Ville se bat pour redonner une nouvelle dynamique à notre Ville et notamment pour abolir les aprioris négatifs qui en ternissent l'image, pour casser la spirale liée à la perte d'habitants et en attirer de nouveaux, or Winterthour est une ville gagnante, un exemple à suivre ! En intensifiant les liens déjà existants, peut-être pourrait-elle contribuer à notre redressement et pourquoi pas nous ouvrir l'accès à des investisseurs en quête de diversification. Elle pourrait aussi devenir notre ville relai dans la région la plus prospère de Suisse.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier une intensification de nos liens avec Winterthour.

Pour le PLR

Daniel Surdez, Claude-André Moser, Alain Vaucher, Christophe Ummel, Nicole Bosshart, Sarah Curty

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que le texte est assez clair. On constate en fait que La Chaux-de-Fonds traverse une phase difficile et qu'elle a besoin d'appui et de prendre référence sur une ville avec laquelle nous entretenons déjà des relations étroites ou nous avons entretenu des relations étroites. Ces relations, me semble-t-il, se sont un peu effilochées avec le temps et il serait bon, à mon sens, de les reprendre et de les intensifier parce que là nous avons le cas d'une ville qui a connu, tout comme La Chaux-de-Fonds, une crise majeure. Elle bénéficie certes d'une situation géographique qui

n'est pas comparable – on en est tout à fait conscients – mais elle a pris le taureau par les cornes et elle s'est magnifiquement redressée.

Elle est en train de se reconstruire et de se redonner une identité alors qu'elle était montrée du doigt il y a de cela une vingtaine d'années pour tous les problèmes auxquels elle était confrontée. Je me dis qu'il y a là une analogie avec ce que nous avons connu nous et, puisque nous avons déjà la chance d'avoir des relations et des contacts établis, il serait peut-être bien de profiter de la présence de Winterthur, en tant que ville-relai, dans une région qui est riche et qui bénéficie de nombreux investisseurs. Elle serait notre porte-parole dans cette région-là pour peut-être ouvrir les yeux d'investisseurs qui pourraient s'intéresser à notre région, parce que nous avons également des atouts à faire valoir, mais qui ne sont peut-être pas une évidence pour les gens qui habitent dans la région zurichoise.

Pour toutes ces raisons-là, et aussi pour des raisons culturelles et autres, je pense qu'il serait bon d'intensifier les rapports avec Winterthur.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors Monsieur Surdez, comme vous, nous connaissons les anciennes usines Sulzer auxquelles vous faites référence et qui ont fait la renommée de la Suisse avec leurs machines et leurs locomotives. Elles ont malheureusement fermé dans les années 90 mais elles sont aujourd'hui réhabilitées dans une sorte de mélange de nouveaux quartiers de friches industrielles revalorisées. C'est un modèle pour vous – vous l'avez dit dans votre interpellation et vous l'avez redit là – et c'est un modèle aussi pour nous, en particulier pour mon collègue de l'Urbanisme avec la réhabilitation du quartier le Corbusier au centre-ville mais aussi au travers des Abattoirs – votre Assemblée a voté des crédits pour la réhabilitation de ces Abattoirs – et on pourrait ajouter quelques projets qui vont dans le même sens, comme la valorisation de l'atelier oublié ou la valorisation des savoir-faire horlogers. C'est dans nos projets à venir.

Alors oui, comme vous, nous pensons que Winterthur peut véritablement être un exemple à suivre au même titre que toutes ces cités industrielles qui ont su rebondir en valorisant leurs atouts. Si vous regardez sur son site, vous voyez qu'elle se dit "*une ville de culture avec ses 17 musées*", avec aussi des parcs – de quoi faire un petit clin d'œil à mon collègue Marc Arlettaz – et je crois que ce sont des éléments aujourd'hui qui ont le vent poupe et qui doivent être mis en valeur. Des atouts à valoriser comme le font d'ailleurs toutes ces cités industrielles – vous citez Winterthur, on pourrait en citer d'autres – par contre, pour nous, ce qui est vraiment important c'est de s'inscrire dans le terreau. On sait par exemple que toutes les villes qui ont voulu jouer à Bilbao, en copiant ce modèle, n'ont pas toujours réussi et on en connaît quelques-unes qui ont raté,

notamment en Angleterre. Donc voilà, je crois que c'est une ligne que le Conseil communal souhaite suivre.

Ensuite, quant à la dynamique démographique que vous évoquez, outre quelques similitudes, je crois qu'on a un peu de peine à rivaliser, notamment avec la situation géographique et leur centre-ville réhabilité. Les nouveaux aménagements de transports devraient peut-être nous permettre de nous rapprocher de la dynamique de Winterthur.

Vous évoquez enfin ces anciennes relations qui se sont petit à petit affaiblies avec Winterthur. On se souvient comme vous de ces trains spéciaux, mais aujourd'hui on va rapidement et facilement aussi dans une autre ville pour une journée, un weekend. Les échanges existaient alors de façon un peu plus importante et le Président de la Fondation La Chaux-de-Fonds-Winterthur me disait que, au fil du temps, les projets notamment d'échanges entre les populations avaient fortement baissé. Ces échanges dépendent beaucoup des projets, comme je l'ai dit, mais aussi des personnes en place.

Aujourd'hui, sachez quand même que de nombreuses classes continuent d'aller à Winterthur au fameux Technorama et vous les entendez souvent revenir enchantées de ce fameux musée. En 2017, par exemple, la Fondation avait soutenu un mouvement important où une cinquantaine de classes étaient allées voir le Technorama, peut-être que certains se souviennent des retours de leurs enfants.

Malheureusement, certains échanges que nous avons évoqués avec les autorités, notamment sur les échanges linguistiques qui seraient des éléments nécessaires – je crois qu'on est tous convaincus que l'immersion est importante – sont aujourd'hui rendus un peu plus difficiles avec la rénovation du Cycle 3, ces groupes à niveaux qui rendent difficiles parfois le déplacement avec des groupes de classe. Je sais qu'il y a des enseignants dans l'Assemblée et c'est peut-être une réforme sur laquelle on devra réfléchir pour permettre des échanges à ces classes, mais aujourd'hui c'est un des éléments qui fait que ces échanges sont plus compliqués.

En parlant de ces échanges, je rappelle quand même à tout le monde que la Fondation La Chaux-de-Fonds-Winterthur a été fondée en 1991 et que c'est quand même une ancienne relation. Aujourd'hui, vous dites que les relations se sont arrêtées mais elles se sont quand même poursuivies. J'ai évoqué la visite de nombreux élèves au Technorama, mais on peut également aussi citer le rapprochement avec le Musée des beaux-arts, qui avait fait une exposition commune sur la nouvelle objectivité, si vous vous en souvenez, une exposition développée par la Fondation Reinhardt de Winterthur, en collaboration notamment avec quelques œuvres de notre Musée des beaux-arts. La Fondation avait subventionné la question de la plaque en Français.

Il y a donc des échanges, des échanges fructueux, qui permettent de valoriser nos collections, notamment au Musée des beaux-arts. On a également d'autres collaborations parfois au niveau de nos musées d'horlogerie – le nôtre est plus prestigieux mais ils ont aussi quelques belles pièces – et nos musées d'histoire travaillent aussi en collaboration chaque fois qu'ils le peuvent. De ce point de vue-là, il y a une vraie pertinence, car je crois qu'on est dans des distances suffisantes pour qu'une exposition puisse être suivie en Suisse allemande et en Suisse romande, comme l'exposition sur la nouvelle objectivité qui était relativement conséquente et remarquable.

On imagine aussi d'autres rapprochements. Je sais que ma collègue des sports évoque des rapprochements avec la Trotteuse-Tissot car on sait qu'un des représentants du Conseil communal de Winterthour y vient régulièrement. Je ne sais pas si l'un d'entre nous ira au marathon de Winterthour – ça fait quand même quelques kilomètres en plus – mais voilà des projets qu'a la Fondation aujourd'hui, qui existent et qu'il s'agirait de poursuivre.

D'un point de vue politique, nous avons rencontré l'exécutif de Winterthour en 2017. On a évoqué ces questions d'échanges linguistiques – j'ai dit que c'était un peu difficile – et peut-être l'idée de mieux reconnaître notre partenariat, de l'intensifier, mais parfois on rencontre déjà des difficultés à avoir de vrais liens avec Neuchâtel ou avec la ville voisine. Ces liens sont nécessaires et il est nécessaire de se comprendre, de se connaître, car on peut avoir des plus-values à travailler ensemble, comme je l'ai dit dans les musées, mais ça reste quand même difficile à renforcer dans la vie de tous les jours, parce qu'on connaît la gestion d'une Ville. Oui, sur le fond, chaque fois qu'un projet le permet, on a l'intention de poursuivre cet objectif, mais de façon plus large, ça reste quand même difficile.

Vous parlez de ville-relai. D'un point de vue d'image, d'un point de vue de dynamique, ils nous suivront peut-être mais après, d'un point de vue économique, pour faire venir réellement des investisseurs, nous sommes un peu plus sceptiques. On compte néanmoins sur vous pour vraiment favoriser ces liens et peut-être faire venir de nouveaux investisseurs.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que Monsieur Surdez est satisfait ?

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je dirais qu'aux trois quarts oui.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup. Je propose donc maintenant une pause d'un quart d'heure.

J'ai vu qu'il y a des grappes de raisin qui ont l'air bien savoureuses dans le corridor. Je pense qu'elles ont été amenées par la famille de Montmollin qui vinifie notre raisin, donc profitez-en et bonne pause.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je pense que vous avez pu reprendre des forces pour la suite. Nous allons donc traiter les urgences.

Interpellation urgente du groupe UDC

De l'État Picsou à l'État généreux ?

Mercredi 25 septembre 2019, le Conseil d'État a présenté son budget 2020 qui sera "bénéficiaire" de CHF 6,5 millions de francs. C'est la première fois que cela arrive depuis 1957.

Nous pouvons lire dans le communiqué de presse que ce résultat est en partie dû aux CHF 65 millions supplémentaires de la péréquation intercantonale et ce alors que le Canton n'en n'attendait que "seulement" CHF 30 millions de plus.

De même, la transmission de l'amortissement de la H20 à la Confédération le soulage d'un gros poids.

Avec de telles recettes substantielles et des charges importantes en moins, nous aurions pu attendre plus... mais l'État fait des réserves, et pas des moindres !

Si dans un premier temps nous pourrions nous réjouir de la prévision d'un exercice enfin positif, notre joie retombe aussitôt et l'on a presque le sentiment que le Conseil d'État se moque de la population du Canton. En effet, CHF 6,5 millions de bénéfice alors que l'État ponctionne et pressurise les communes depuis de nombreuses années, sans leurs ristourner évidemment les montants auxquels elles avaient pourtant droit, tout en recevant CHF 65 millions d'un simple claquement de doigts, ceci est purement scandaleux.

Aussi, nous nous sommes interrogés et avons souhaité poser quelques questions au Conseil communal afin de savoir si nous pourrions afficher une certaine satisfaction, ou nous attrister encore plus.

- *Y aura-t-il une part des CHF 65 millions que le Canton compte reverser aux communes qu'il a si bien su ponctionner durant des années ?*

- *À tout le moins, peut-on espérer un assouplissement de la pression que l'État fait peser sur les communes en matière financière ?*
- *Pouvons-nous enfin espérer que le Conseil d'État s'acquittera de la contribution pour les régions des Montagnes ? ... argent qu'il reçoit depuis longtemps mais qu'il garde jalousement pour son propre usage.*

Sans se faire trop d'illusions sur les réponses attendues du Conseil communal, le groupe UDC se permet de poser ces questions en urgence, vu la proximité de l'établissement des budgets dans les communes du Canton.

*Pour le groupe UDC
Marc Schafroth
Hughes Chantraine
Thierry Brechbühler*

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellation se veut limpide et la raison de l'urgence est déjà expliquée dans cette interpellation par l'établissement des budgets en cours. Si par hasard le grand argentier cantonal avait oublié qu'il y a des communes dans notre Canton, il serait alors urgent de le lui rappeler.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons l'urgence.

M. Marc Schafroth, UDC : Nous avons voulu que cette interpellation soit la plus explicite possible et nous attendons les propos du Conseil communal avec impatience.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si le Conseil communal accepte l'urgence c'est que je peux vous donner une réponse ce soir qui sera la même dans quelque temps, à savoir que, pour vous répondre, il faudrait qu'on soit en possession du budget, ce qui n'est pas encore le cas. Il faut ensuite étudier ce budget pour voir si éventuellement il y a des écritures en notre faveur, donc je ne peux pas vous répondre aujourd'hui.

En ce qui concerne les implications pour la Ville, comme vous le savez, la Commission financière se réunit jeudi prochain et évidemment que toutes les problématiques budgétaires se discutent d'abord en

Commission financière avant d'en débattre au Conseil général. Donc je ne peux pas vous donner d'informations.

Concernant le dossier de la géotopographie, il est aussi en cours et évidemment, tant qu'il n'est pas terminé et qu'il n'est pas discuté d'abord au sein du Conseil communal et ensuite avec la Commission financière, je ne peux pas vous répondre. Voilà, il faut donc attendre encore un petit peu.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Évidemment que nous sommes un peu attristés de ne pas avoir plus de réponses mais nous resterons vigilants lors des discussions lors des séances de la Commission financière pour voir ce qu'il va se passer et nous espérons que le Conseil communal n'oubliera pas de rappeler que les communes ont déjà fait pas mal d'efforts et que le Canton peut, une fois – une fois ! – nous en être reconnaissants.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, évidemment conscient de la problématique, rencontre le Conseil d'Etat mercredi prochain. Vous pensez bien qu'on ne reste pas comme ça les bras ballants à dire "Bah voilà tant pis, il s'en sort bien, on s'en sort moins bien !" Vous pouvez être certains que le Conseil communal s'attèle le plus possible, du mieux qu'il peut, pour que la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds soit meilleure.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est-il satisfait ?

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous serons satisfaits dès que nous aurons plus de réponses.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien merci. Nous passons donc à la deuxième interpellation urgente.

Interpellation urgente

Fermeture d'Ekir – manger ensemble

Ekir est un restaurant social qui amène du lien à des personnes en rupture sociale et professionnelle. Il donne la possibilité de travailler, de cuisiner bénévolement dans une structure ouverte à toutes et tous.

Depuis la fermeture du restaurant de Caritas de la rue de la Ronde, Ekir est le seul endroit où il est possible de "manger ensemble" pour le prix modique de CHF 7.-.

Cet établissement est nécessaire dans notre environnement social et est à juste titre soutenu financièrement, de manière modique, par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Le SCAV a fermé provisoirement Ekir et demande à l'équipe responsable d'élaborer un nouveau concept d'autocontrôle d'hygiène.

Si nous ne contestons pas la décision administrative du SCAV, nous nous demandons ce qu'entend faire la Ville pour préserver ce type de lieu dont la perte serait un rude coup pour une partie de la population en difficulté, et qui serait plus que compliqué à remplacer de manière positive pour la collectivité.

Le POP s'inquiète sincèrement de la disparition de ces lieux qui se trouvent confrontés à des nouvelles normes en termes d'hygiène et de sécurité, probablement justifiées, mais complexes à mettre en œuvre pour de telles structures. À notre sens, il est important que la Ville permette la poursuite de ces activités à vocation sociale.

C'est pour cette raison que nous déposons ce soir cette interpellation avec les questions suivantes à l'adresse du Conseil communal :

La ville est-elle en contact avec Ekir ?

La Ville a-t-elle proposé un lieu de rechange pour que l'association puisse se réunir en attendant la réouverture de ses locaux pour élaborer le concept d'autocontrôle ?

La Ville soutient-elle Ekir pour la réalisation de son concept d'autocontrôle ou entend-t-elle le faire très prochainement ?

Quelle est l'appréciation de la Ville sur la disparition de ces structures ?

Entend-elle agir avant qu'il ne soit trop tard, et si oui de quelle manière ?

Pour le POP

Marina Schneeberger

Karim Boukhris

Nathan Erard

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous demandons que cette interpellation urgente soit traitée rapidement, immédiatement, parce que – le texte que vous avez sous les yeux est assez clair pour que je ne le lise pas – la cessation des

activités d'Ekir est une mauvaise chose pour la Ville et le risque existe de voir disparaître Ekir pour de bon s'il n'est pas possible de rouvrir rapidement cette structure. Dans mon interpellation, je pose aussi des questions à la Ville et c'est vraiment à ces questions-là que j'aimerais, que nous aimerions, des réponses.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Mon texte explique vraiment ce que l'on demande, je n'ai rien à ajouter.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, comme le groupe POP, est également totalement conscient de l'importance des activités d'Ekir pour une partie de notre population. En effet, avoir un restaurant social à La Chaux-de-Fonds est à nos yeux plus que nécessaire, c'est indispensable, c'est pourquoi nous avons eu énormément de contacts avec le responsable d'Ekir depuis qu'on en a appris la fermeture. Nous tentons de tout mettre en œuvre pour faciliter cette réouverture.

Une de vos questions est assez intéressante puisque vous demandez si on a mis à disposition un lieu pour que l'association Ekir puisse se réunir. Alors, évidemment que si la demande nous est faite, nous trouverons une solution. Ça n'a pas été demandé à l'heure actuelle mais très évidemment, avec le nombre de locaux qu'on pourrait avoir à disposition, si Ekir a besoin d'un lieu pour se retrouver ou pour faire une Assemblée générale urgente, nous restons évidemment totalement à l'écoute de cette potentielle demande.

Je peux vous informer que les nouvelles que nous avons du SCAV – évidemment nous avons pris des contacts – sont plutôt bonnes et Ekir est plutôt en phase d'être rassuré. Très clairement, la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut pas elle-même mettre en place le concept d'hygiène, surtout que pour le moment on ne sait pas exactement ce qu'il manque. En tant que facilitateur, on fera le nécessaire pour qu'Ekir puisse rouvrir le plus rapidement possible. On est inquiets de la disparition de ces structures et on s'engage à tout mettre en œuvre pour qu'Ekir continue d'exister. On agit beaucoup, on est en contact permanent, pas quotidiennement mais plusieurs fois par semaine, et on étudie tout ce qui est possible de faire pour les aider. On va attendre les nouvelles que nous espérons rassurantes, d'après les informations que nous avons.

Je vous remercie de votre attention et je peux vous assurer, encore une fois, que nous attachons beaucoup d'importance à l'existence d'Ekir.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite ?

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis satisfaite mais inquiète.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, je vous remercie. Maintenant, nous allons prendre les objets déposés.

Motion du groupe socialiste

"Le Central Park de La Chaux-de-Fonds"



Qui ne connaît pas le fameux Central Park de New York? Un espace vert de plaisance, propice aux activités sportives individuelles et collectives, et avec une dimension culturelle déployée grâce des événements en tous genres. Ce haut lieu de rencontres en plein centre-ville nous inspire dans notre monde d'aujourd'hui où les questions climatiques, économiques et sociales doivent primer : la présente motion se veut être la prémisse d'une réflexion qui s'inscrit sur le long terme, pour La Chaux-de-Fonds et sa population, tout en tenant compte des atouts et des difficultés actuelles de notre Cité.

Il est fort de constater que notre Ville manque clairement d'un centre qui lui permettrait d'offrir ce que beaucoup d'autres localités possèdent déjà ou tentent de mettre en place. En effet, un cœur urbain est une nécessité pour permettre aux citoyens de se retrouver, d'échanger et de rendre la Ville agréable et vivante. Pour cela, il est indéniable de bénéficier d'un aménagement unique et attrayant, sous la forme d'un espace végétalisé pensé pour les piétons et la mobilité douce, à l'image de Central Park ou encore du lit de la rivière Turia à Valence en Espagne.

Dès lors, nous pensons que l'avenue Léopold-Robert représente un axe idéal, par sa dénivellation inexistante et par sa transversalité unique : parfaitement médiane, elle permet à tout un chacun de traverser entièrement la Ville sur une ligne droite et plate, d'un bout à l'autre. Par ailleurs, en tant qu'artère commerciale, elle représente un boulevard

économique essentiel qui demande à être valorisé dans les moments difficiles que traversent actuellement toutes les petites enseignes qui l'occupent.

La réalisation d'un tel axe vert permettra à la Ville de respirer et d'offrir un réseau de mobilité douce qui favorisera sans aucun doute le développement de notre économie locale, mais offrira à tout un chacun la possibilité de se réunir, de se reposer, de s'entraîner ou simplement de circuler en toute sécurité et avec un réel sentiment de bien-être. En ce sens, le désengorgement futur prévu par les projets de la H20 et de la H18 offre l'occasion de repenser le centre-ville et d'offrir aux Chaux-de-Fonnier-ère-s un lieu qu'ils pourront s'approprier. Ainsi, le foisonnement culturel de notre Cité pourrait largement contribuer à ce phénomène en réalisant des événements sur ce même espace.

À l'heure où nous nous interpellons sur les départs de citoyen-ne-s et où nous souhaitons rendre La Chaux-de-Fonds plus attractive, il est essentiel de capitaliser sur une image innovante, visionnaire et audacieuse. Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir à notre Ville un projet d'aménagement urbain, entièrement ou partiellement piétonnisé et cyclables, sur l'avenue Léopold-Robert, tout en ne négligeant pas les éventuelles subventions en la matière et en évaluant les mesures appropriées à la circulation routière. Aussi utopique qu'il puisse paraître, un tel projet doit avoir le mérite de se poser les vraies questions et d'aboutir à une réalisation viable et durable.

*Au nom du groupe socialiste
Oguzhan Can*

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Central Park ! La verdure, la plaisance, les activités sportives individuelles et collectives, la vie culturelle, toutes définissent ce haut lieu de rencontres en plein centre-ville de New York. Une source d'inspiration dans notre monde d'aujourd'hui où les questions climatiques, économiques et sociales doivent primer. Par cette motion, notre groupe souhaite amener une réflexion qui s'inscrit sur le long terme, pour La Chaux-de-Fonds et sa population, tout en tenant compte des atouts et des difficultés actuelles de notre Cité.

À l'évidence, notre Ville manque d'un centre, autrement dit un cœur urbain qui permet aux citoyens de se retrouver, d'échanger et de rendre leur cité agréable et vivante, c'est pourquoi nous vous présentons ce soir une proposition d'aménagement unique et attrayant, sous la forme d'un espace végétalisé, pensé pour les piétons et la mobilité douce, à l'image de *Central Park* ou encore des *Jardins de Turia* à Valence, en Espagne. Valence car,

c'est bien elle, lors d'un voyage, qui m'a convaincu à amener une idée qui s'en inspire tout autant. À la différence de Central Park, la Turia offre un parcours à travers toute la ville, scindant celle-ci en deux, d'est en ouest, un peu comme l'avenue Léopold-Robert, sauf qu'à Valence, vous ne verrez aucune voiture et pourrez parcourir les 9km du parc sans vous arrêter, sur votre vélo, en croisant marcheurs, coureurs, flâneurs... avec ça et là, des animations organisées ou improvisées... ou encore un immense Gulliver couché sur le dos et sur lequel d'innombrables enfants viennent s'amuser.

Un axe de ce type, nous en possédons un, je l'ai dit. Par sa dénivellation inexistante et par sa transversalité unique parfaitement médiane, l'avenue Léopold-Robert permet à tout un chacun de traverser entièrement la Ville sur une ligne droite et plate, d'un bout à l'autre. Par ailleurs, en tant qu'artère commerciale, elle représente un boulevard économique essentiel qui demande à être valorisé dans les moments difficiles que traversent actuellement toutes les petites enseignes qui l'occupent.

La réalisation d'un tel axe vert permettra à la Ville de respirer et d'offrir un réseau de mobilité douce qui favorisera sans aucun doute le développement de notre économie locale et offrira à tout un chacun la possibilité de se réunir, de se reposer, de s'entraîner ou simplement de circuler en toute sécurité et avec un réel sentiment de bien-être. Imaginez-vous traverser la Ville à vélo sans devoir vous arrêter et vous mettre en danger ! Et que dire de la valorisation du trottoir central du Pod... qui, soyons honnêtes, ne sert pas à grand-chose, si ce n'est à poser nos stands lors de la Braderie tous les deux ans.

Les arguments sont nombreux, mais il nous apparaît essentiel de voir les projets de la H20 et de la H18 comme une opportunité à saisir pour repenser le centre-ville et offrir aux Chaux-de-Fonniers un lieu qu'ils pourront s'approprier, comme les New Yorkais et les Valenciens l'ont fait pour leur parc et leurs jardins. Nous bénéficions d'ailleurs à La Chaux-de-Fonds d'un foisonnement culturel qui pourrait justement et largement contribuer à ce phénomène en réalisant des événements sur ce même espace.

N'oublions pas également que nous nous interpellons dans ce Conseil sur les départs de citoyens et cherchons à rendre notre Ville plus attractive, que ce soit sur le plan de la domiciliation que sur le plan touristique. Il est donc urgent d'investir et façonner une ville nouvelle est pleine de vivacité et de chaleur, car c'est bien ces qualités-là qu'elle offre le mieux. Certes, nous avons l'hiver, mais voyons-le comme un atout et offrons un espace propice au développement des activités liées à la neige... et pour cela, quoi de mieux que le centre de la Ville ?

Par cette motion, nous invitons notre Exécutif à capitaliser sur une image innovante, visionnaire et audacieuse. Pour y parvenir, nous lui demandons d'étudier la possibilité d'offrir à notre Ville un projet

d'aménagement urbain, entièrement ou partiellement piétonnisé et cyclable, sur l'avenue Léopold-Robert, tout en ne négligeant pas les éventuelles subventions en la matière et en évaluant les mesures appropriées à la circulation routière. Oui, j'ai bien parlé de subventions !

Aussi utopique qu'il puisse paraître, un tel projet doit avoir le mérite de se poser les vraies questions et d'aboutir à une réalisation viable et durable.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons écouté avec attention le développement du motionnaire et nous nous réjouissons de répondre à cette motion lors de la prochaine session.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous continuons donc.

Interpellation

Halte aux plastiques :

En Suisse, nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (OFEV année de référence 2010).

Ce constat est alarmant.

La matière première de fabrication du plastique demeure le pétrole. Il faut 2kg de pétrole brut pour fabriquer 1kg de PET (BAFU).

De plus, ces déchets se retrouvent partout, dans les pays dits en voie de développement et dans les océans. Selon le GIEC, groupe scientifique mondialement reconnu, pour donner une chance à l'espèce humaine, il faut protéger les océans. L'attention à prêter aux plastiques qui terminent leur course dans les grandes étendues d'eau est donc vitale.

Or il nous semble que notre Ville pourrait faire un plus grand effort en matière de gestion des plastiques afin d'en réduire l'usage.

Il est par exemple affligeant d'apprendre que seul 10% des stands de la Braderie utilisent des verres lavables. Peut-on décréter que sur le territoire de la Commune toute manifestation qui concerne plus de 100 personnes doit obligatoirement utiliser de la vaisselle lavable et réutilisable ? Ce pas

modeste permettrait d'attirer l'attention sur cette pollution et ce gaspillage d'énergie.

Autre exemple lors de manifestations, la distribution de "cadeaux" tels que des gourdes ou autres objets en plastique devrait être, à notre sens, bannie. Est-il réellement nécessaire d'offrir un cadeau lors d'une manifestation sportive ou autre, qui plus est, le plus souvent, dans un but commercial ? On pourrait envisager des alternatives comme offrir une spécialité locale : fromage, ... ou une entrée dans un musée ou à une infrastructure sportive.

Pour le POP

Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Francis Bärtschi, Nathan Erard

Mme Françoise Jeandroz, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas lire le texte de l'interpellation mais j'aimerais juste encore dire qu'elle ne fait que renforcer les efforts menés en matière de déchets, comme par exemple les défis *zéro déchets*. C'est un pas de plus dans la direction de moins de déchets et de moins d'utilisation de matières premières non renouvelables.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal répondra volontiers à cette interpellation lors de la prochaine session. Cela étant, et je le dis à titre tout à fait personnel parce que le Conseil communal n'a pas pu se pencher sur le document, si par extraordinaire les interpellateurs souhaitaient avoir plus de renseignements – puisque les questions qui sont posées sont assez prospectives – et qu'ils décidaient de retirer leur interpellation pour déposer une motion, je pense que le Conseil communal pourrait être assez intéressé.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous passons donc à l'objet suivant.

Interpellation interpartis au sujet du renouvellement partiel de la flotte de véhicules chez TransN en regard de l'option trolleybus

Dans le Rapport d'information du Conseil communal relatif au choix du type de véhicules pour les transports publics urbains du 10 août 2016, il est question d'une nouvelle étude comparative à effectuer, de la nécessité de

mettre en place d'éventuelles nouvelles technologies en priorité à La Chaux-de-Fonds et d'interrogations quant à l'avenir du trolleybus.

Nous lisons à la page 15 :

"Le chef du service des transports et le directeur de TransN ont pris l'engagement formel, dans le cadre de la commission ad hoc, que si de nouvelles technologies devaient être mises en place sur le réseau neuchâtelois, cela se ferait en priorité à La Chaux-de-Fonds, notamment pour les tester avec les conditions hivernales. Une nouvelle étude comparative devra être effectuée".

Et à la page 16 :

"La commission ad hoc et le Conseil communal préconisent, étant donné les incertitudes entourant l'avenir des trolleybus (cette technologie est-elle appelée à disparaître ou à évoluer ?) et les incertitudes entourant le calcul du point qualité (notamment la manière de prendre en compte le trolleybus), de ne pas accepter le démontage des lignes de contact. Il s'agira donc de consentir à financer leur entretien pour un coût de CHF 25'000.- annuel. Une décision définitive devra être prise en amont du prochain renouvellement de la flotte, soit à l'horizon 2021".

Ceci nous amène à poser les questions ci-dessous :

Au vu du temps qui passe (3 ans déjà depuis l'acceptation du rapport), de l'échéance de 2021 qui approche (pour se positionner sur le type de véhicule choisi pour le renouvellement partiel de la flotte) et du fait que la commission concernée suit ce dossier de loin puisqu'elle se réunit environ une fois par an, le Conseiller communal en charge du dossier peut-il nous dire :

- quand la nouvelle étude comparative sera lancée ? ;*
- si celle-ci concernera bien les trolleybus à batterie, les bus électriques et les bus diesel, sachant que le trolleybus a clairement évolué par rapport à la situation en 2016 ? ;*
- si l'étude sera menée en collaboration avec la Ville de Neuchâtel où la flotte de trolleybus à plancher haut doit aussi être renouvelée d'ici fin 2023 (délai LHand) ?*

Concernant les craintes de l'époque face à l'avenir du trolleybus, elles sont entièrement dissipées depuis 2017, année depuis laquelle un nouveau type de trolleybus à batterie, le Swiss Trolley plus, circule quotidiennement en ville de Zurich.

Depuis lors, les transports publics des villes de Lucerne, Berne et Bienne exploitent également ce type de véhicule a satisfaction.

Enfin, les réseaux de Vevey/Montreux, Lausanne, et Fribourg ont passé commande ferme de trolleybus à batterie et ceux-ci seront mis en service à partir de la fin de cette année.

Ainsi, les arguments avancés à l'encontre de la technologie du trolleybus, comme par exemple :

- *la dépendance aux lignes aériennes qui nécessite une double flotte de véhicules en cas de travaux et de manifestations*
- *les coûts de prolongation des lignes aériennes ou de pose de nouvelles lignes aériennes à la gare de la Chaux-de-Fonds*

sont aujourd'hui surannés.

Récemment, les transports publics de Zurich (VBZ) ont conduit une étude comparative entre des trolleybus à batterie et des autobus électriques ou diesel, du point de vue des performances et des coûts, et celle-ci les a conduits à opter pour le trolleybus à batterie.

Nous nous réjouissons que TransN ait annoncé sa volonté de passer au vert et de s'orienter vers une flotte de véhicules moins polluants et moins bruyants que les bus diesel. Pour aller de l'avant dans cette perspective écologique, que le choix d'un nouveau type de véhicule puisse se faire à temps et dans les meilleures conditions possibles, et vu que les lignes aériennes ont été conservées pour ne pas fermer la porte à un retour du trolleybus à La Chaux-de-Fonds.

Est-il envisageable qu'un test soit prochainement effectué dans notre Ville avec un trolleybus à batterie et cela en conditions hivernales ?

Il semble que la Ville de Neuchâtel était à bout touchant pour effectuer un tel test mais que comme le rapport stipule en effet que "si de nouvelles technologies devaient être mises en place sur le réseau neuchâtelois, cela se ferait en priorité à La Chaux-de-Fonds", il leur a fallu renoncer. Quel dommage si cela devait être confirmé !

N'oublions pas que les deux villes sont équipées chacune de lignes aériennes et que ces infrastructures, qui sont en bon état, représentent une richesse à valoriser.

*Pour les Verts
François Perret, Monique Erard*

*Pour le POP
Nathan Erard*

Pour l'UDC
Marc Schafroth

Pour le PS
Patrick Jobin

M. François Perret, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport du 10 août 2016 qui traite des types de véhicules des transports publics, il est marqué que le renouvellement est à prévoir aux alentours de 2021.

Il y a quelques années, les trolleys-bus semblaient être quelque chose de désuet, quelque chose qu'on voulait supprimer et on tirait les rames. Pour rappel, on a aussi enlevé les trams dans certaines villes dans les années 50-60 parce qu'ils ne servaient à rien et maintenant on les remet parce que la technique a évolué et que les choses changent.

Ce qu'il faut se souvenir c'est que les trolleys-bus classiques, comme on les avait à La Chaux-de-Fonds, ont été maintenant remplacés par des véhicules plus performants. Il y a des trolleys-bus qui font des recharges au terminus et, même si ce n'est pas forcément la solution optimum, c'est une solution qui intéresse maintenant beaucoup de villes. Les Swiss Trolley sont des bus qui circulent avec les lignes de contact caténaïres existantes mais qui ont aussi des batteries pour pouvoir circuler en dehors. Ils ont été utilisés notamment dans certaines villes où il y a beaucoup de lignes qui arrivent au centre-ville car ils permettent de rouler jusqu'à 50km en autonomie et c'est là que ça devient intéressant pour certaines villes, parce que ça permet une extension de lignes.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier cette possibilité-là. On se rend compte que l'échéance de 2021 n'est plus très très loin et on n'a pas eu de nouvelles. On ne sait pas exactement ce qui est prévu, on ne sait pas s'il y a un test ou autre, d'autant plus qu'il semble qu'au niveau des TRN, à l'heure actuelle, il a été décidé que c'était la Ville de La Chaux-de-Fonds qui était la ville test pour ces nouveaux véhicules. Il semblerait par contre que Neuchâtel avait pu les essayer mais comme La Chaux-de-Fonds était prioritaire pour les essais, on voulait savoir exactement à quoi on en était avec le choix de ces nouveaux véhicules.

On a essayé justement des véhicules hybrides, on s'est rendu compte que ce n'était pas top et c'est vrai que maintenant on cherche à diminuer les nuisances sonores et la pollution dans les agglomérations et on pense quand même que la solution du véhicule électrique pour les transports publics reste une des solutions les moins dommageables. Je sais qu'on va aussi me dire les batteries à La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas le top, il fait froid, comment elles résistent ? Mais il ne faut pas oublier que les TRN ont agrandi le dépôt pour pouvoir ranger tous leurs véhicules au chaud

pendant la nuit. Je ne pense donc pas que c'est un problème qui va se poser concernant ces bus. Peut-être aussi qu'au niveau de l'électricité – je ne sais pas où on en est – le dépôt des TRN pourrait aussi faire un joli toit pour pouvoir poser des capteurs solaires par la même occasion.

Alors voilà, la question que l'on se pose c'est de savoir à quoi en est au sujet de ces nouveaux véhicules qui devront être envisagés. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous dire que la réflexion se poursuit, qu'aujourd'hui rien n'est véritablement encore clair et que nous avons un peu de temps. C'est naturellement TransN qui traîne cette réflexion et, à ce titre-là, TransN a été invité dans notre Commission des transports en juin 2018 à faire un état de la situation, puisque TransN réalise une veille technologique active en se rendant régulièrement, notamment par son directeur technique, dans nombre de villes suisses et européennes pour constater ce qu'il s'y passe ou dans les grands salons réservés aux transports publics urbains. TransN a eu l'occasion de fixer – c'est mentionné dans votre interpellation – l'objectif de passer, à l'horizon 2024, de manière très forte sur les grandes lignes urbaines du Canton à des modes de transport qui sont électriques.

C'est donc l'objectif aujourd'hui de TransN mais, en même temps, toutes sortes de mode de transport électriques aujourd'hui sont en concurrence et TransN est finalement assez heureuse de pouvoir bénéficier d'encore un peu de temps pour jauger au mieux ce que valent ces différentes solutions. Certaines, à vrai dire, sont porteuses d'espoir mais sont encore assez expérimentales. Pour faire le meilleur choix dans des conditions qui sont des conditions un peu particulières, celles de La Chaux-de-Fonds, avec des pentes, à 1000m d'altitude, donc naturellement du froid – et c'est une difficulté sur les véhicules électriques – en hiver, donc il s'agit de chauffer en plus les lignes.

Ce que nous pouvons encore vous dire c'est que la commande de la nouvelle flotte se fera plutôt en 2022 – nous bénéficions donc encore d'un peu de temps – et que le Conseil communal est en constant contact avec TransN sur cette question. Nous rencontrons TransN d'ici quelques semaines avec mon collègue Marc Arlettaz pour essayer d'y voir plus clair et une des questions notamment que le Conseil communal souhaite poser à TransN, et pour laquelle il attend une réponse, est de savoir si aujourd'hui TransN abandonne définitivement le trolleybus au profit, à l'horizon 2024, d'un autre mode de transport à propulsion électrique. Le cas échéant, ça nous permettrait, lors des grands travaux – parce que chaque année, il y a des grands travaux dans notre Ville – de faire démonter les lignes de contact qui appartiennent à TransN. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponses.

Quels sont les modes de transport ou les propulsions électriques que TransN étudie et compare ? Alors naturellement le trolleybus avec perchages et déperchage automatique, le trolleybus avec batterie dont le Swiss Trolley Bus que vous avez évoqué, le système TOSA, le système avec plug-in, le système avec induction, le système avec des batteries et décharge nocturne et le système de batteries avec appoint hydrogène. Ce sont aujourd'hui des systèmes qui sont en fonction dans bon nombre de villes différentes en Europe et il s'agira, le moment venu, de faire le bon choix.

Je vais encore vous donner les objectifs suivants, qui sont ceux de TransN et qui ont été communiqués à la Commission des transports. À l'horizon 2024, le remplacement des flottes plancher haut devra ne pas utiliser de carburants fossile, devra minimiser les besoins en infrastructures, devra permettre de la flexibilité, devra être un moyen standardisé – c'est très important pour une grande compagnie de transport – et devra être économiquement supportable. C'est le défi aujourd'hui que se lance TransN, qui travaille à ces questions. On pourrait faire revenir TransN en Commission des transports mais à part vous dire comment sont appréciées aujourd'hui les nouvelles technologies, dont je viens de parler, ou les anciennes technologiques qui sont en pleine évolution, TransN n'aurait pas encore d'orientation qu'elle pourrait communiquer à cette Commission.

Le Conseil communal donc, en d'autres termes, attend qu'un pas de plus, si vous me permettez l'expression, soit fait par TransN avant de les inviter à nouveau en Commission des transports et de saisir celle-ci de la suite à donner au dossier, mais naturellement, comme nos collègues de Neuchâtel qui sont à peu près dans la même situation, sauf que la flotte qui sera remplacée à Neuchâtel est une flotte trolleybus, chez nous c'est une flotte d'Euro 6. Neuchâtel devra remplacer ses bus urbains au même horizon que la Ville de La Chaux-de-Fonds, donc finalement vous voyez que les deux villes ont les mêmes préoccupations et travaillent de la même manière avec TransN à l'avenir des transports publics urbains.

M. François Perret, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voudrais juste dire une chose. On parlait de comment se fournir et acheter local. Juste en passant, une des boîtes importantes c'est la Carrosserie Hess qui se trouve à Soleure. Je veux bien que ce n'est pas juste la porte à côté mais je pense que c'est peut-être aussi bien de se rappeler ça, au lieu d'avoir des boîtes qui viennent des pays de l'est. Forcément qu'ils seront moins chers mais c'était juste la remarque que j'avais à faire.

Merci.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est-il satisfait ?

M. François Perret, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, pour le moment. On attendra la suite aussi.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous arrivons donc au bout de tous les objets de cette séance, donc on va lever la séance.

Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et nous nous retrouverons le 29 octobre prochain.

Séance levée à 21h50.

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola